

Les Chiffres

CLÉS

2020

du
sport



Avec cette nouvelle édition des chiffres-clés du sport, fruit d'une collaboration étroite avec les services du ministère des sports, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (*INJEP*), qui porte le service statistique ministériel chargé de la jeunesse, de la vie associative et du sport, rend accessible un ensemble d'indicateurs de référence sur le sport en France.

La majorité de ce recueil est consacré à la pratique sportive, qui fait l'objet de sa première partie. Elle apporte ainsi les réponses aux questions essentielles « Qui pratique ? » et « De quelle manière ? ».

Les activités physiques et sportives présentent en effet une très grande diversité de formes. Elles peuvent notamment être pratiquées de façon libre et autonome ou de manière encadrée au sein de clubs associatifs ou de structures privées à caractère commercial (*salles de remise en forme par exemple*). L'observation des pratiques, et plus particulièrement des pratiques autonomes, nécessite donc le recours à des enquêtes réalisées auprès de la population, qui requièrent des choix méthodologiques et techniques. Pour la production de ces chiffres-clés, nous avons notamment mobilisé l'édition 2018 du Baromètre national des pratiques sportives produit par l'INJEP en collaboration avec le ministère des sports (*Cf. Sources, p 48*).

Pour enrichir et compléter ces données d'enquêtes, qui présentent des manques liés à ce mode de collecte (*absence de données pour les enfants par exemple*), ces chiffres-clés s'appuient également sur le recensement des licences et clubs sportifs, réalisé chaque année par l'INJEP auprès des 113 fédérations sportives agréées par le ministère des sports. Celui-ci fournit un portrait particulièrement détaillé de la pratique encadrée par les fédérations, aussi appelée pratique licenciée et qui représente une part essentielle du sport en France, notamment pour les plus jeunes. Les données issues du recensement et portant spécifiquement sur la pratique sportive licenciée sont signalées dans ce recueil par ce pictogramme.



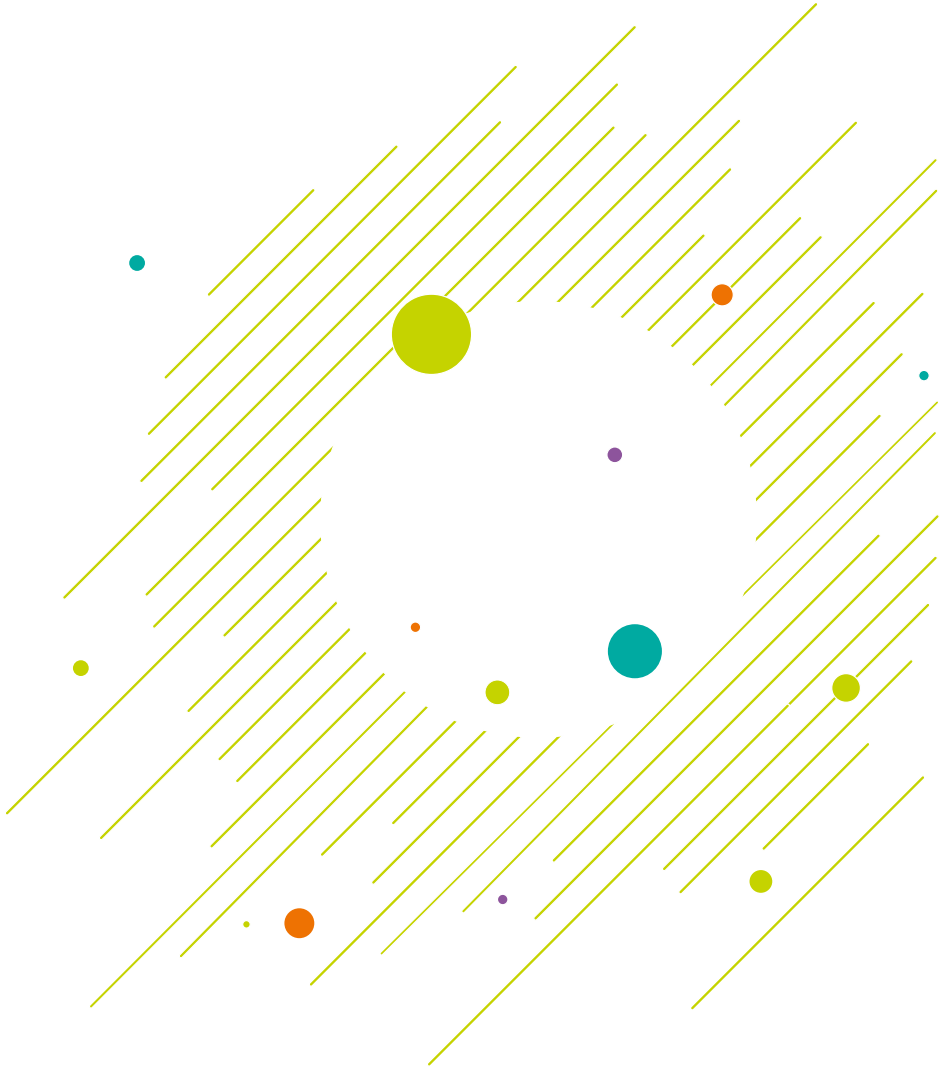
La deuxième partie de ces chiffres-clés rassemble les informations sur les lieux et les installations dédiés à la pratique du sport en France. Elle est essentiellement basée sur le recensement des équipements sportifs (*RES*) réalisé par le ministère des sports.

La troisième partie présente les structures encadrant la pratique sportive en France, notamment les associations sportives, ainsi que l'organisation du sport fédéral et du haut niveau.

La quatrième partie s'attache à décrire l'économie et l'emploi du sport.

La cinquième partie offre enfin une présentation des principales sources et notions mobilisées dans ce recueil.

Toutes les données présentées ici sont disponibles sur le site injep.fr



SOMMAIRE

La pratique sportive	// p 6
- Pratique sportive dans la population générale	p 6
- Pratique sportive des femmes et des hommes	p 14
- Pratique sportive des enfants	p 18
- Pratique sportive des jeunes	p 19
- Pratique sportive des séniors	p 22
- Pratique sportive dans l'Union Européenne	p 25
Les lieux de la pratique sportive	// p 26
L'encadrement de la pratique sportive	// p 30
- Les associations et les structures privées	p 30
- L'organisation du sport fédéral et le sport de haut niveau ..	p 32
- Les diplômes du champ du sport	p 38
Économie du sport et emploi	// p 42
- La dépense sportive et le commerce extérieur	p 42
- L'emploi sportif, le bénévolat et le volontariat	p 44
Sources et définitions	// p 48
- Principales sources	p 48
- Définitions	p 50

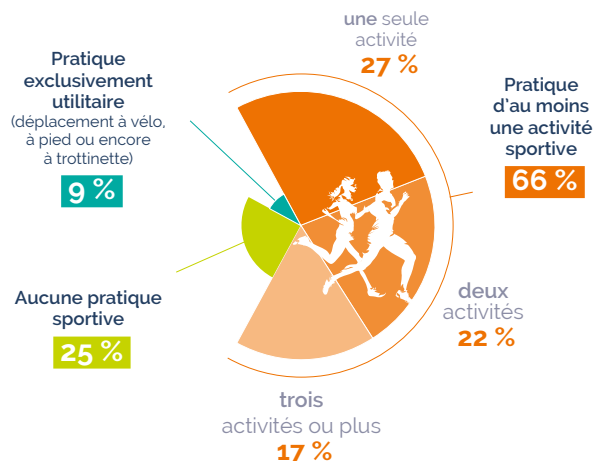
LA PRATIQUE SPORTIVE

PRATIQUE SPORTIVE

DANS LA POPULATION GÉNÉRALE

En 2018, **66 %** des individus âgés de 15 ans et plus **ont pratiqué du sport au moins une fois dans l'année** et **un peu plus d'un quart** n'a pratiqué qu'une seule activité.

Taux de pratique sportive au cours de l'année



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.

Champ : Ensemble de la population âgée de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

Précision : L'estimation du taux de pratique sportive est sensible à la façon dont l'information est recueillie, que ce soit le choix des mots employés (sport, activité physique, activité sportive, activité physique ou sportive...), la période de référence choisie pour mener l'enquête (été/hiver/vacances) ou encore le mode de recueil (internet/téléphone/papier).

38 % des pratiquants âgés de 15 ans ou plus ont déclaré une activité sportive au moins quatre fois par semaine.

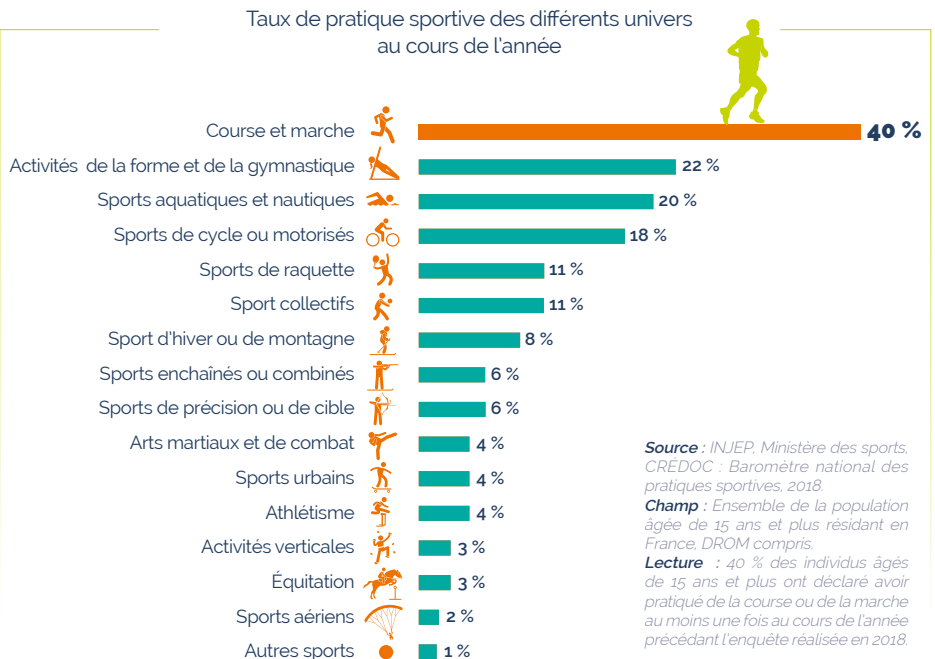


Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.

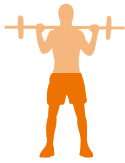
Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

Note : Si 38 % des pratiquants déclarent une activité physique ou sportive quatre fois par semaine, seulement 20 % des pratiquants déclarent une telle fréquence d'activité pour leur activité principale.

Course et marche, activités de la forme et de la gymnastique, natation et vélo sont les trois activités sportives pratiquées par le plus grand nombre.



Plus de la moitié des pratiquants du fitness et du footing s'adonnent à leur activité **au moins deux fois par semaine**, alors qu'ils ne sont que **27 % pour le football et 13 % pour le tennis.**



57 %



51 %



27 %



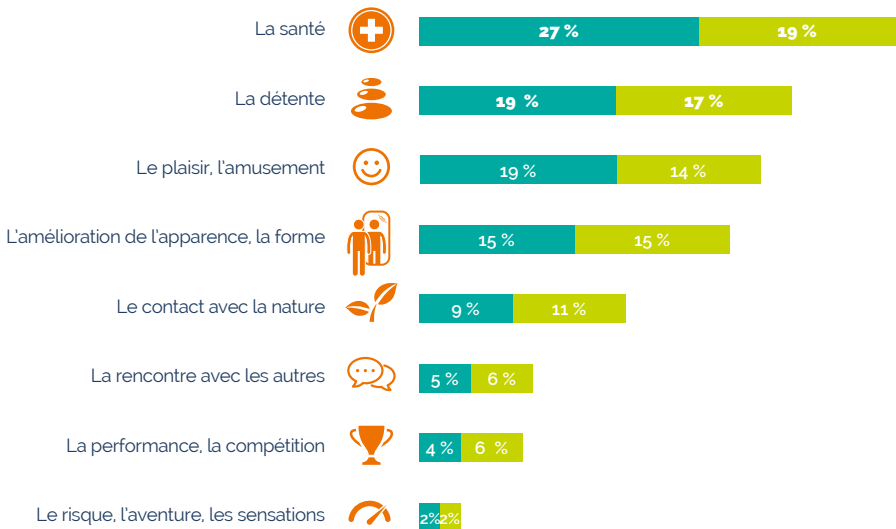
13 %



Freins et motivations

La santé et la détente sont **les premières motivations** à la pratique sportive.

Premiers et seconds motifs de la pratique sportive



● 1^{er} motif ● 2^{ème} motif

Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
 Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

Le manque de goût pour le sport, puis les **problèmes de santé** constituent **les premiers freins** à la pratique sportive.

Premier frein à la pratique sportive



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
 Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

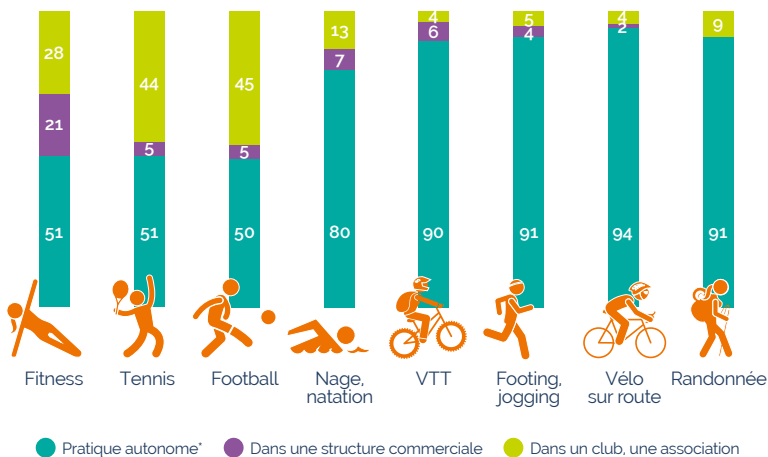
La pratique sportive encadrée

En 2018, **48 %** des pratiquants déclarent au moins **l'une de leurs activités sportives comme étant encadrée**.

24 % déclarent **au moins l'une d'entre elles comme étant licenciée**.

Un tiers des pratiquants adhère à un club sportif. Ils sont un sur deux parmi les pratiquants du tennis ou du football.

Forme de pratique (en autonomie, en club ou au sein d'une association, au sein d'une structure commerciale) de différentes disciplines sportives



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
 Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris et ayant déclaré l'activité concernée.
 * Pratique autonome, y compris avec une application communautaire ou en s'aidant d'Internet.

En 2018, **les fédérations sportives agréées ont délivré 16,4 millions de licences** et **2 millions d'autres titres de participation***.

Répartition du nombre de licences délivrées au cours de l'année 2018 selon la catégorie de fédérations sportives agréées



Fédérations unisport non olympiques	1 719 800
Autres fédérations multisports	2 242 981
Fédérations multisports scolaires	3 223 279
Fédérations unisport olympiques	9 184 836



56% des licences

ont été délivrées par

les fédérations unisport olympiques.



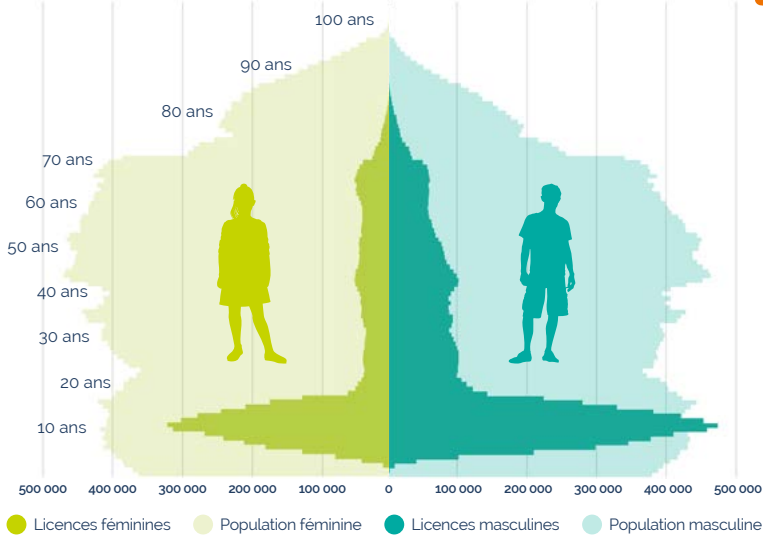
Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.

Précision : Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non pas un nombre de licenciés. En effet, cette source ne permet pas d'identifier les individus détenant plusieurs licences auprès de différentes fédérations sportives.

**Définitions : P 50.*

Les moins de 20 ans détiennent la plus grande part des licences sportives.

Pyramides des âges du nombre de licences sportives délivrées et de la population



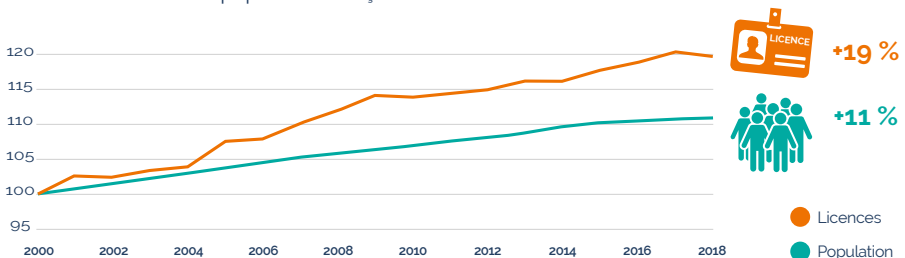
Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2016 et INSEE, recensement de la population.

Note : Une personne peut détenir plusieurs licences.

L'évolution de la pratique licenciée

Près de 3 millions de licences sportives supplémentaires ont été délivrées depuis 2000 soit une **croissance plus rapide que celle de la population** française.

Comparaison des taux d'évolution du nombre de licences et de la population française de 2000 à 2018 (base 100 en 2000)

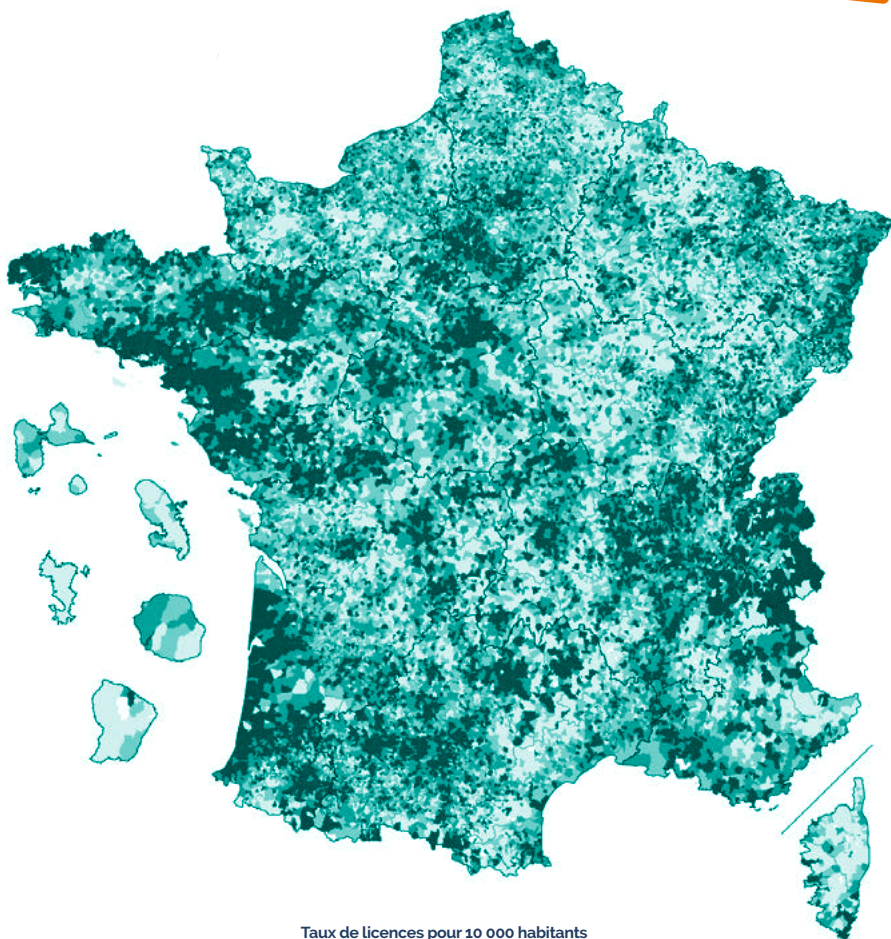


Sources : INJEP-MEDES, recensements des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports et INSEE, recensements de la population.

Pratique sportive licenciée et territoire

En moyenne, on dénombre **une licence sportive délivrée pour quatre habitants**, mais les licences sont **inégalement réparties sur le territoire**.

Nombre de licences sportives délivrées pour 10 000 habitants
selon la commune



Taux de licences pour 10 000 habitants



* Nombre de communes concernées

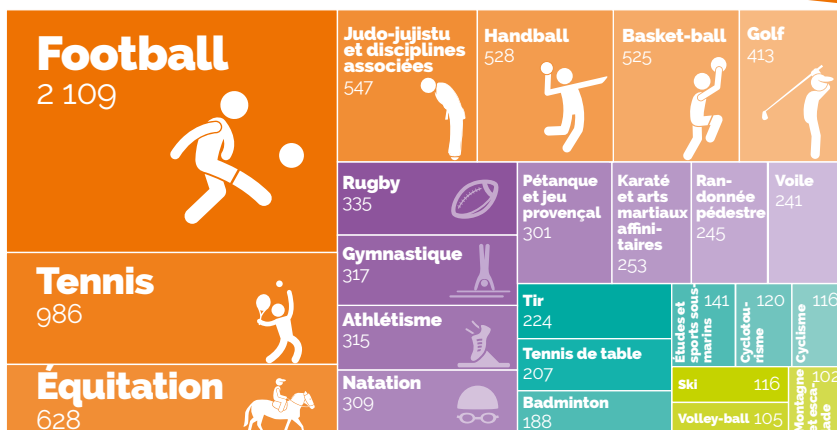
Sources : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2016 et INSEE, recensement de la population.

Les activités sportives au sein des fédérations unisport

Les fédérations unisport en charge du **football, du tennis et de l'équitation** sont celles qui délivrent **le plus grand nombre de licences**.

En 2018, **une licence sur huit** a été délivrée au sein de la **fédération française de football**.

Les fédérations sportives unisport ayant délivré au moins 100 000 licences en 2018 (données en milliers)



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.

Sport et handicap



Deux fédérations multisports délivrent des licences **spécifiquement à des personnes en situation de handicap** : la fédération française handisport et la fédération française du sport adapté.

Celles-ci ont délivré respectivement **26 153 et 51 610 licences** en 2018.

D'autres fédérations sportives non spécialisées délivrent des licences aux personnes en situation de handicap, mais les décomptes ne sont pas toujours connus.



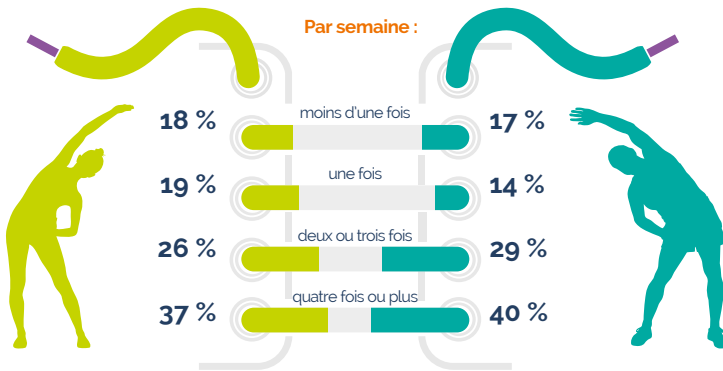
D'après le baromètre national des pratiques sportives 2018,

52 % des individus en situation de handicap pratiquent une activité sportive.

PRATIQUE SPORTIVE DES FEMMES ET DES HOMMES

En 2018, **63 % des femmes** ont pratiqué **au moins une activité sportive au cours de l'année** contre **69 % des hommes**. La pratique est aussi **plus fréquente chez ces derniers**.

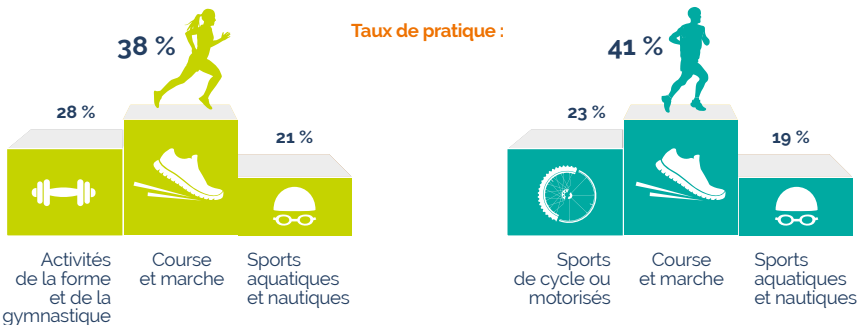
Fréquence de la pratique sportive selon le sexe



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

Les femmes privilégient les **activités de la forme** et **de la gymnastique** quand **les hommes** privilégient **les sports de cycle** ou **motorisés**.

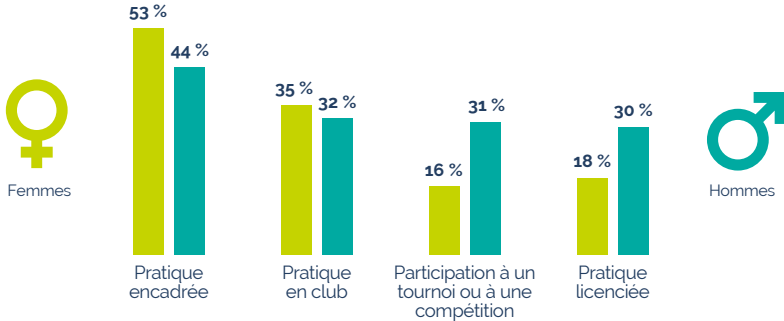
Podium des univers les plus prisés des femmes et des hommes



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble de la population âgée de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

Les femmes pratiquent davantage le sport de manière **encadrée ou en club**, mais elles sont **moins nombreuses à participer à des tournois/compétitions** ou **à disposer d'une licence**.

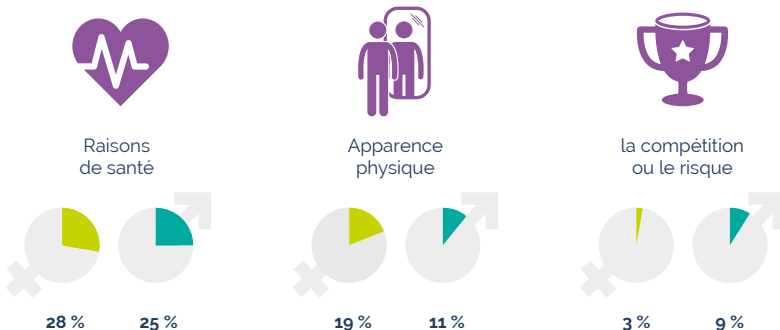
Taux de différents types de pratique sportive pour au moins l'une des activités sportives selon le sexe



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
 Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

L'activité sportive est d'abord pratiquée pour des raisons de santé pour les hommes comme pour les femmes.

Les femmes sont plus nombreuses à déclarer vouloir **améliorer leur apparence physique, leur forme** alors qu'elles sont **moins nombreuses** à le faire pour **la compétition ou le risque**.



La fédération française **d'équitation** est celle qui délivre le plus grand nombre de licences à des femmes,

devant les fédérations en charge du **tennis** et de la **gymnastique**.

La fédération française de **football**, puis la fédération française de **tennis** sont celles qui délivrent le plus grand nombre de licences à des hommes.

Les dix fédérations unisport ayant délivré le plus grand nombre de licences en 2018 selon le sexe



Licences féminines

Equitation
521 656



Tennis
289 874



Gymnastique
259 403



Licences masculines

Football
1 946 278



Tennis
695 677



Judo-jujitsu
et disciplines
associées
386 989



Handball.....	196 059
Basket-ball.....	182 306
Natation.....	171 322
Football.....	162 533
Judo-jujitsu et disciplines associées.....	159 965
Randonnée pédestre.....	155 239
Athlétisme.....	148 414

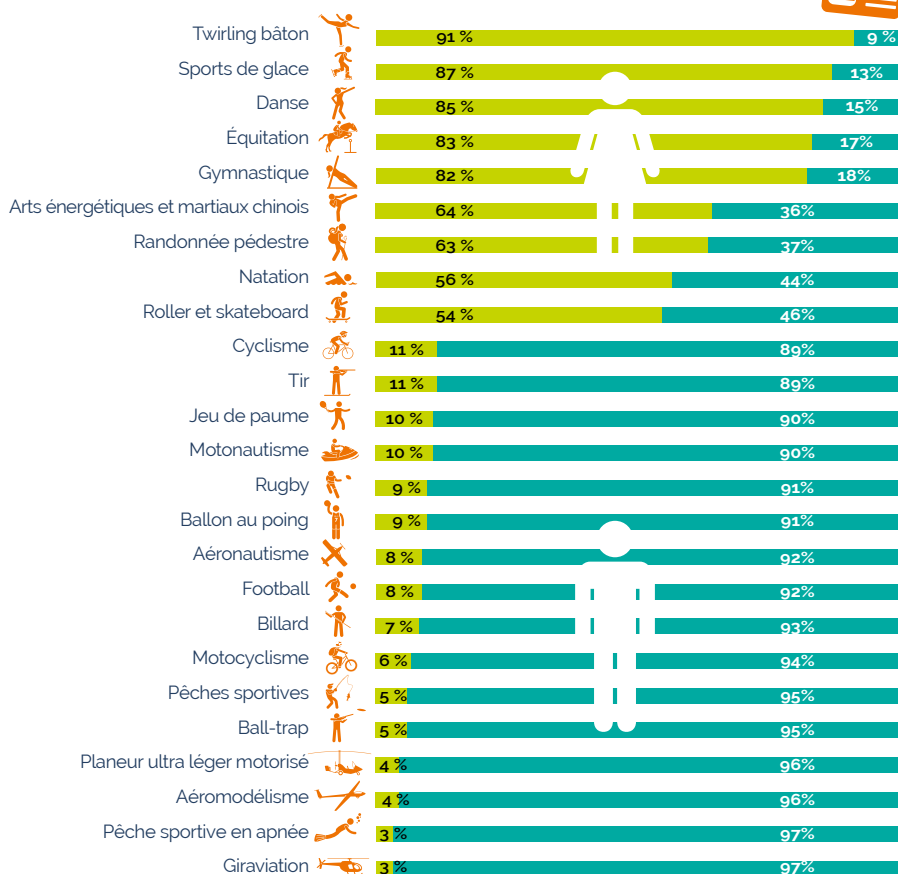
Basket-ball.....	342 734
Handball.....	331 782
Rugby.....	304 868
Golf.....	299 788
Pétanque et jeu provençal.....	251 362
Tir.....	200 471
Tennis de table.....	167 043

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.

La pratique sportive licenciée se féminise progressivement. D'un tiers en l'an 2000, la part des licences délivrée aux femmes **dépasse désormais les 38 %**.

Sur l'ensemble des 88 fédérations unisport, **les femmes sont majoritaires au sein de neuf fédérations seulement**, dont celles de **l'équitation** (83 % de femmes) et de la **gymnastique** (82 % de femmes).

Les fédérations unisport les plus féminines et les plus masculines en 2018



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.



68 %
Les fédérations **unisport** sont majoritairement masculines.



52 %
Les fédérations **multisports** sont majoritairement féminines.

PRATIQUE SPORTIVE DES ENFANTS

Dans cette partie sont présentées les spécificités de la pratique des enfants, définis ici comme l'ensemble des individus âgés de moins de 15 ans.

En 2018, **6,6 millions de licences*** ont été délivrées à **des enfants**, soit **40 % de la totalité des licences**.

Il s'agit presque exclusivement de licences délivrées à des enfants âgés de 10 à 14 ans (24 % de la totalité des licences délivrées) ou à des enfants âgés de 5 à 9 ans (15 %).



Parmi celles-ci, **2,1 millions** de licences* ont été délivrées par les fédérations **multisports scolaires**

800 000 par la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL),

680 000 par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)

660 000 par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Le football, puis le tennis et le judo sont les fédérations qui regroupent **le plus grand nombre de licenciés âgés de moins de 15 ans**. La gymnastique et la natation attirent les plus jeunes (respectivement 1^{er} et 2^e fédération par le nombre de licences délivrées pour les 0-4 ans, la gymnastique étant la 4^e fédération pour les 5-9 ans).

Les dix fédérations unisport ayant délivré le plus grand nombre de licences à des enfants en 2018



Football
820 634



Tennis
407 606



Judo jujitsu
et disciplines
associées
380 639

Équitation.....284 244
Basket-ball.....251 803
Gymnastique.....240 278
Handball.....230 086

Natation.....167 062
Voile.....127 800
Karaté et arts martiaux affinitaires.....114 047

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.

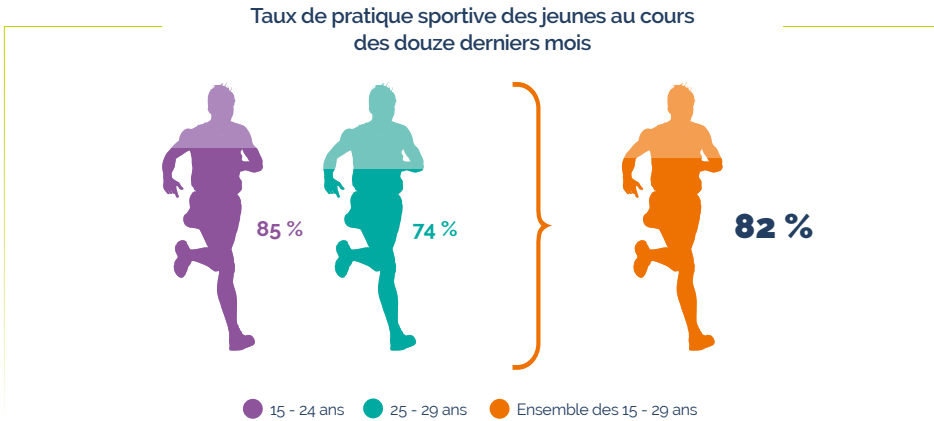
Note : Estimation prenant en compte les données du recensement de 2017 pour l'UGSEL (données partiellement manquantes concernant l'âge des licenciés pour cette fédération en 2018).

Précision : Du fait de la difficulté d'interroger les enfants, peu de données d'enquêtes existent sur les moins de 15 ans. Le recensement annuel des licences et des clubs sportifs permet tout de même de disposer d'une source d'informations sur leur pratique sportive.

PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

Dans cette partie sont présentées les spécificités de la pratique des jeunes, définis ici comme l'ensemble des individus âgés de 15 à 29 ans.

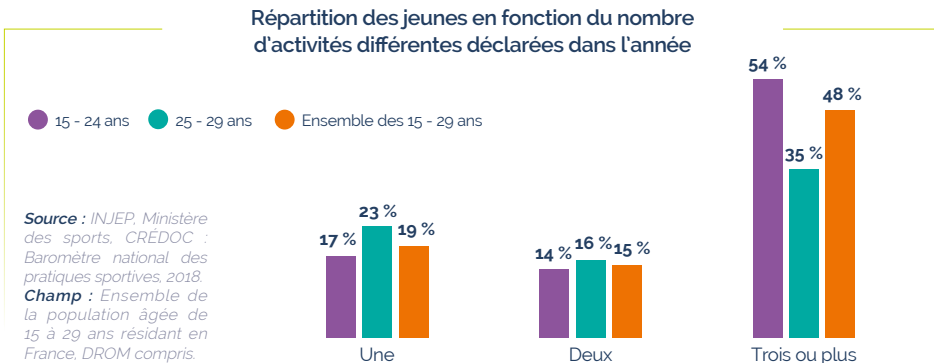
Une **très grande majorité des jeunes s'adonnent à une activité sportive.**



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018

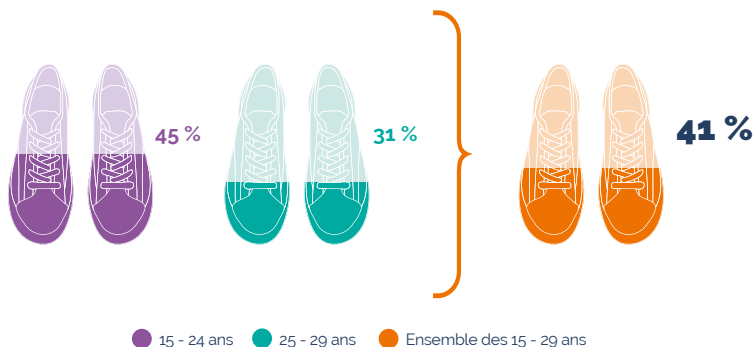
Champ : Ensemble de la population âgée de 15 à 29 ans résidant en France, DROM compris.

La pratique sportive des jeunes est très diversifiée, en particulier pour les 15-24 ans. Malgré un grand nombre d'activités déclarées, **seules les deux premières sont pratiquées majoritairement régulièrement tout au long de l'année**. Les autres sont plutôt pratiquées seulement à certaines périodes, notamment pendant les vacances.



Parmi les jeunes pratiquant une activité sportive, **41 % détiennent une licence**. Cette pratique licenciée élevée est **surtout portée par les 15-24 ans**.

Taux de pratique licenciée des jeunes pratiquants
au cours des 12 derniers mois




Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble de la population âgée de 15 à 29 ans résidant en France, DROM compris.

Le plaisir et l'amusement constituent le **premier motif de pratique sportive** pour les jeunes.

Premier motif de la pratique sportive
chez les jeunes




Plaisir,
amusement
26 %


Santé
21 %


Amélioration de
l'apparence, de la
forme
18 %


Détente
13 %


Performance,
compétition
7 %


Rencontre
avec les autres
6 %


Contact avec
la nature
4 %


Risque, aventure,
sensations
4 %


Autre
1 %

Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 à 29 ans résidant en France, DROM compris.



En 2018, **3,8 millions de licences*** ont été délivrées à des **jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit 23 % de la totalité des licences.**

Parmi celles-ci, **115 000** licences ont été délivrées par la Fédération française du sport universitaire, spécifiquement en charge du sport étudiant.

Les sports collectifs et l'équitation sont les pratiques licenciées qui ressortent le plus chez les jeunes.

Les dix fédérations unisport ayant délivré le plus grand nombre de licences à des jeunes en 2018



Football
686 624



Équitation
198 427



Handball
185 738

Tennis 176 941
Basket-ball 159 344
Rugby 119 418
Judo-jujitsu et disciplines associées... 67 268

Athlétisme 62 504
Badminton 58 808
Karaté et arts martiaux affinitaires 47 792

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.

* Estimation prenant en compte les données de 2017 pour l'UGSEL.

Pratique sportive des étudiants



En 2018, **89 % des étudiants ont pratiqué une activité sportive** au cours de l'année, soit un taux supérieur à celui de la moyenne des jeunes (82 %).

Ils sont **44 % à déclarer une pratique sportive licenciée**, un taux équivalent à celui de l'ensemble des jeunes.

Plus d'un étudiant sur trois déclare pratiquer une activité sportive avant tout **pour le plaisir, l'amusement**, soit leur premier motif de pratique.

Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.

Champ : Ensemble de la population étudiante résidant en France, DROM compris.

PRATIQUE SPORTIVE DES SÉNIORS

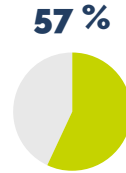
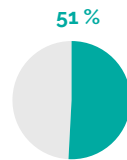
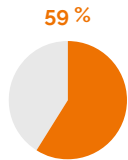
Dans cette partie sont présentées les spécificités de la pratique des seniors, définis ici comme l'ensemble des individus âgés de 50 ans ou plus.

La pratique sportive reste **majoritaire chez les seniors**. **57 % des 50 ans ou plus** ont pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois et **ils sont encore un sur deux à partir de 70 ans**.

Taux de pratique sportive des seniors au cours des douze derniers mois



*Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble de la population âgée de 50 ans et plus résidant en France, DROM compris.*



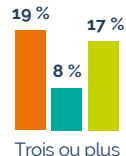
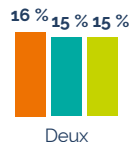
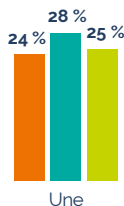
● 50 - 69 ans ● 70 ans ou plus ● Ensemble des 50 ans ou plus

La pratique sportive des seniors est **peu diversifiée**, notamment pour les seniors âgés de 70 ans ou plus.

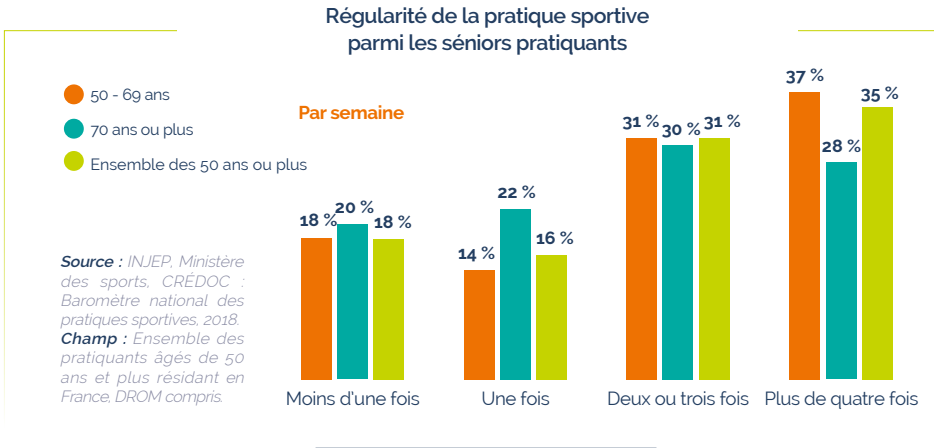
Répartition des seniors en fonction du nombre d'activités différentes déclarées dans l'année

● 50 - 69 ans
● 70 ans ou plus
● Ensemble des 50 ans ou plus

*Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble de la population âgée de 50 ans et plus résidant en France, DROM compris.*

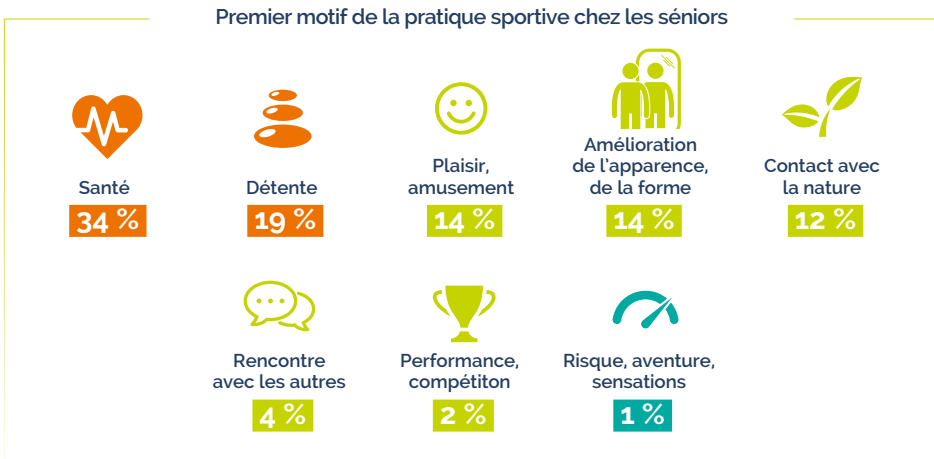


Deux tiers des séniors pratiquant une activité sportive s'y adonnent au moins deux fois par semaine, mais la pratique est plus régulière pour les séniors les plus jeunes (50-69 ans).



Les activités privilégiées par les séniors sont **la course et la marche** (39 %), loin devant les activités de la forme et de la gymnastique (15 %) et les sports aquatiques et nautiques (13 %).

Pour les séniors, faire du sport est avant tout une affaire de santé (34 %). Pour les 70 ans ou plus, cette motivation est même mentionnée par 41 % des pratiquants.



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 50 ans et plus résidant en France.

Comme pour l'ensemble de la population, **le manque de goût pour le sport** puis **les problèmes de santé** constituent les premiers freins à la pratique sportive des séniors. **Pour les 70 ans ou plus, ce sont avant tout les problèmes de santé** qui expliquent l'absence d'activité sportive.

Premier frein à la pratique sportive des séniors



N'aime pas le sport

34 % 36 %



Problème de santé

31 % 38 %



Offre inadaptée

16 %



Contraintes professionnelles ou familiales

7 %



Autre

13 %

● 50 ans ou plus ● 70 ans ou plus

Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble des pratiquants résidant en France, DROM compris.

La pratique sportive licenciée concerne **un peu moins d'un séniors** pratiquant **sur cinq** (18 %).

En 2018, **trois millions de licences** ont été délivrées à des séniors, **soit 18 % de la totalité des licences**.

Les fédérations françaises **de golf, de randonnée pédestre et de pétanque** sont celles ayant délivré **le plus grand nombre de licences à des séniors**.

Les dix fédérations unisport ayant délivré le plus grand nombre de licences à des séniors en 2018



Golf
264 639



Randonnée pédestre
228 754



Pétanque et jeu provençal
185 843



Tennis.....163 609
Football.....141 719
Tir.....110 533
Cyclotourisme.....89 963

Athlétisme.....66 705
Études et sports sous-marins.....63 574
Équitation.....55 883

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2018.

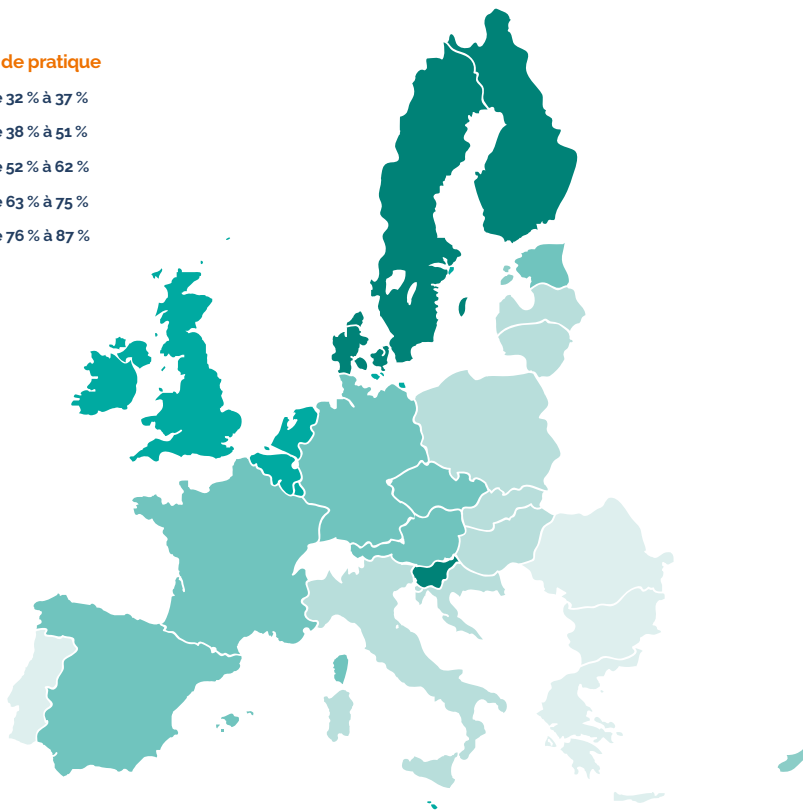
PRATIQUE SPORTIVE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Selon l'Eurobaromètre 2017, **54 % des ressortissants de l'Union européenne** âgés de 15 ans ou plus **ont déclaré faire du sport au cours de l'année**. Avec un taux de pratique de 54 %, **la France se trouve dans une position moyenne au sein de l'UE**.

Pratique sportive au sein de l'Union Européenne

Taux de pratique

- de 32 % à 37 %
- de 38 % à 51 %
- de 52 % à 62 %
- de 63 % à 75 %
- de 76 % à 87 %



Source : Eurobaromètre 2017

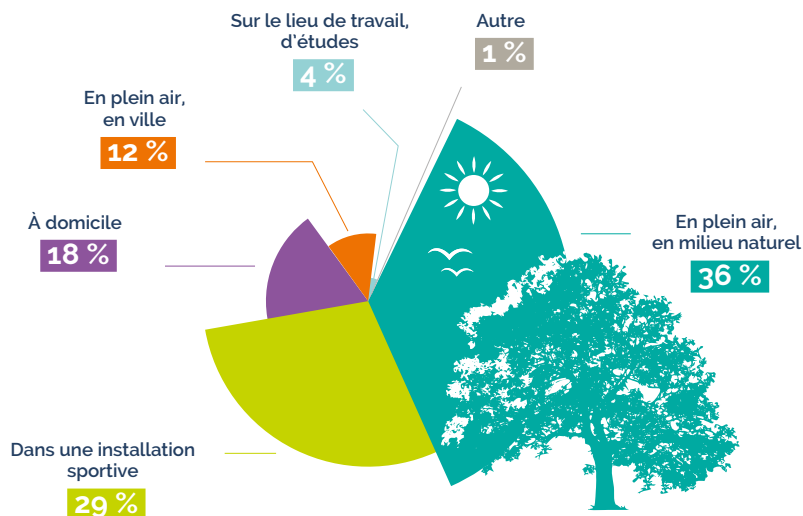
Champ : Ensemble de la population des 15 ans et plus des pays de l'Union européenne.

Précision : D'après le baromètre national des pratiques sportives, 66 % des Français âgés de 15 ans ou plus déclarent faire du sport au moins une fois dans l'année, soit une proportion supérieure à celle relevée dans cet Eurobaromètre. Cela est dû à une différence de méthode de questionnement entre les deux sources (liste de différentes disciplines sportives proposées dans le 1^{er} cas, question sur la pratique du sport en général sans liste de différentes disciplines sportives proposées dans le second cas).

LES LIEUX DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le sport se pratique **d'abord en plein air et en milieu naturel dans plus d'un tiers des cas**, puis **dans une installation sportive dans un peu moins d'un tiers des cas**.

Les différents types de lieux de la pratique sportive



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : Ensemble des pratiquants âgés de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

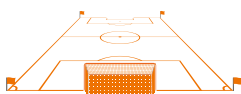
Au 10 janvier 2018, on recensait **311 000 équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature*** sur la France entière : **la majorité était des équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ou des salles de pratiques collectives.**

Répartition des équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature selon leur catégorie



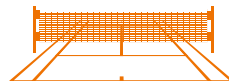
73 292 Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre

66 473 Salles de pratiques collectives



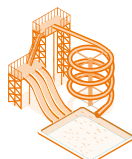
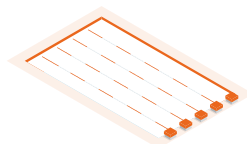
43 324 Terrains de grands jeux

40 661 Courts de tennis



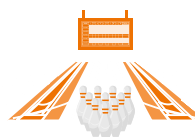
38 841 Sites et espaces de sports de nature

6 052 Bassins de natation



663 Autres bassins aquatiques

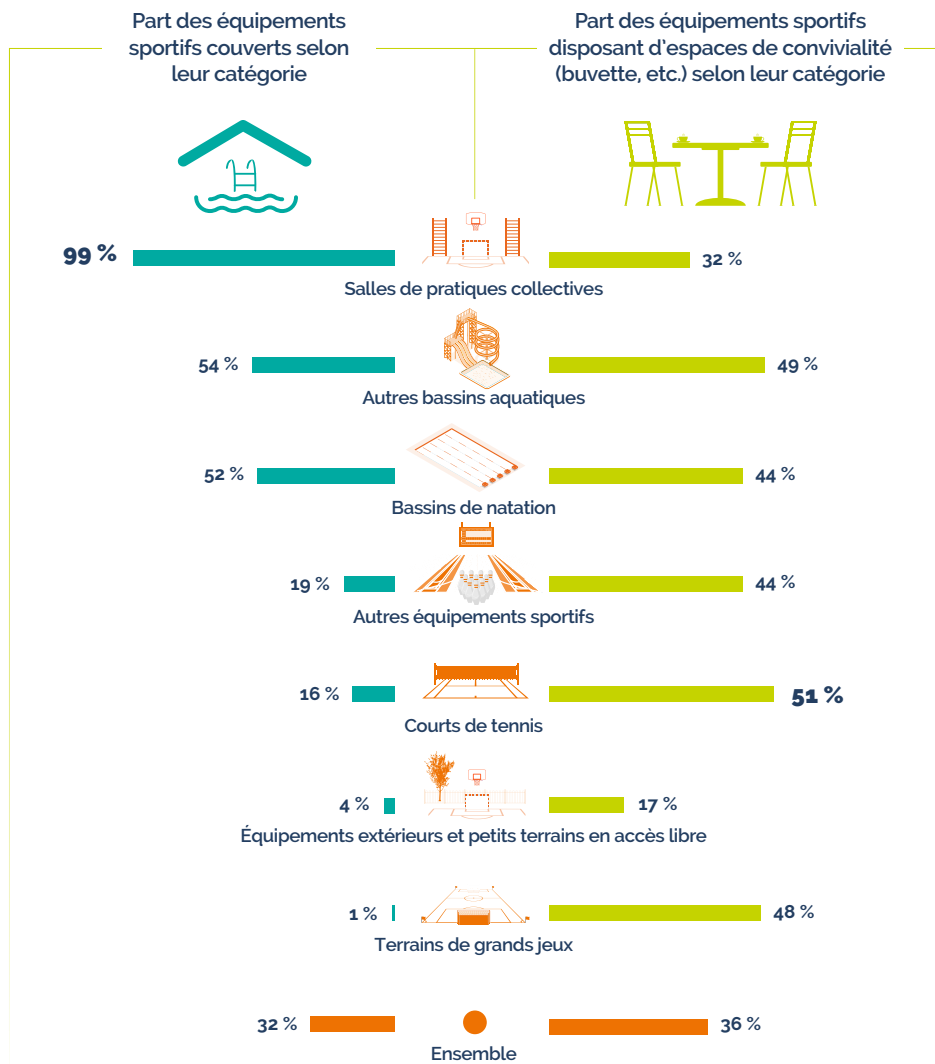
41 509 Autres équipements sportifs



Source : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature – RES, janvier 2018.
*Sources et définitions : P 48.

Un bassin aquatique sur deux est couvert, mais seulement **un court de tennis sur six** (16 %).

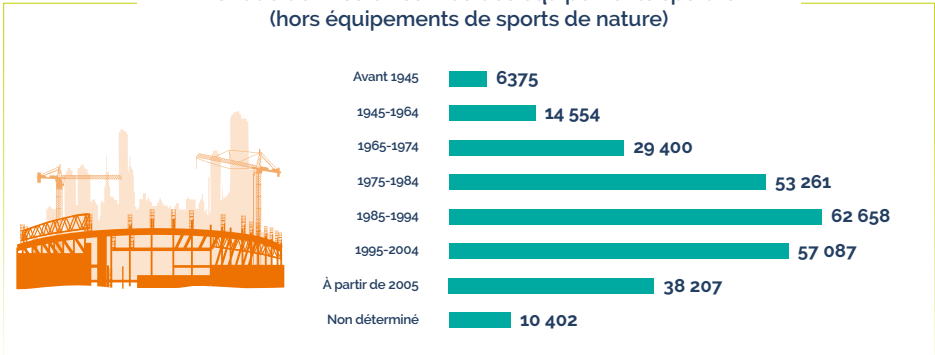
La moitié des bassins aquatiques et des courts de tennis **disposent d'un espace de convivialité**. C'est aussi le cas pour **un tiers** des salles de pratiques collectives.



Source : Équipements sportifs, hors sites et espaces de sports de nature – RES, janvier 2018.

61 % des équipements sportifs — hors équipements de sports de nature — ont été **mis en service avant 1995**. Cependant, **un tiers de ceux-ci ont été rénovés depuis 1995**.

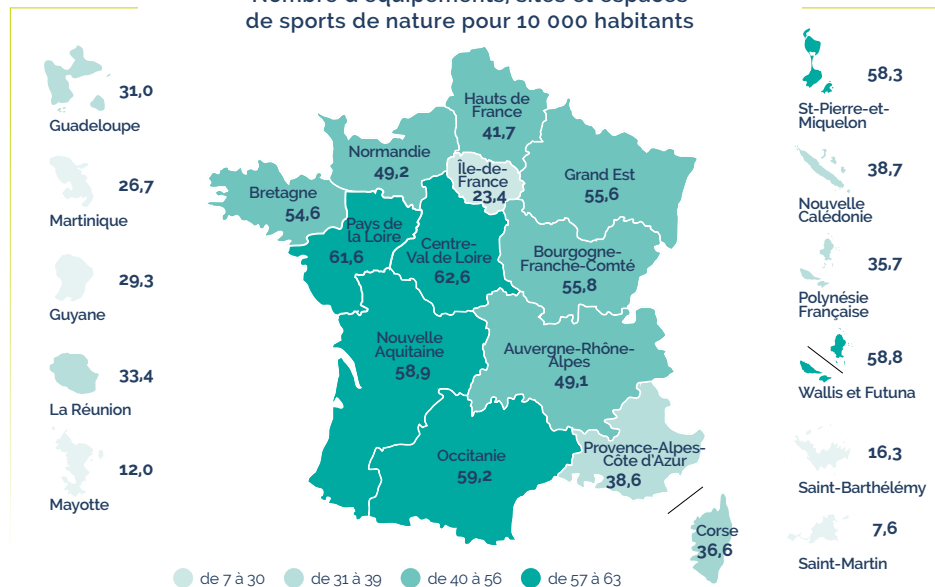
Période de mise en service des équipements sportifs
(hors équipements de sports de nature)



Source : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature – RES, janvier 2018.

En France, on dénombre **46 équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature pour 10 000 habitants**.

Nombre d'équipements, sites et espaces
de sports de nature pour 10 000 habitants



Sources : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature - RES, situation au 10 janvier 2018, populations municipales de référence au 1^{er} janvier 2016 - INSEE, recensement de la population.
Champ : France entière.

L'ENCADREMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

LES ASSOCIATIONS ET LES STRUCTURES PRIVÉES

En 2016, **18,9 %** des individus âgés de 16 ans et plus **adhéraient à au moins une association sportive**, soit **1,4 point de plus qu'en 2013**.

Le taux d'adhésion est **plus élevé pour les hommes**.



Source : INSEE, enquêtes SRCV 2013 et 2016, traitement INJEP-MEDES.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

En France, **une association sur quatre** est à caractère sportif en 2017.



Source : CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne, enquête Paysage associatif 2017.

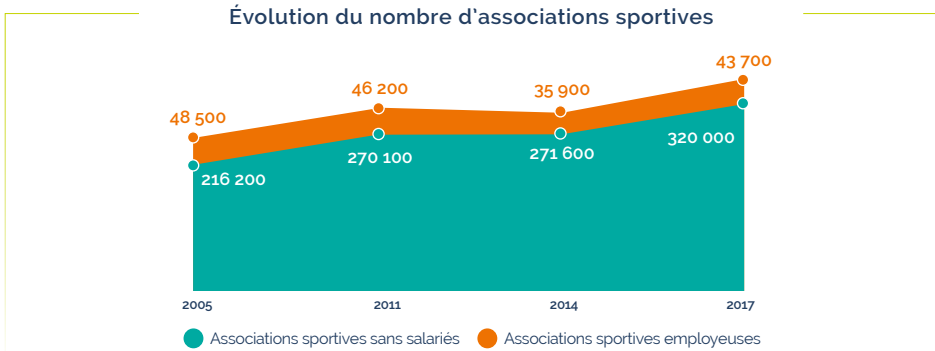
Champ : France entière.

Une création d'association sur six au cours de l'année 2017 **est à caractère sportif** (3^e domaine d'activité derrière «Culture, spectacles et activités artistiques» et «Loisirs, divertissements, vie sociale»).

*Source : Journal officiel, RNA, traitement INJEP-MEDES.
Champ : France hors Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin.*

À peine plus d'une association sportive sur dix est employeuse.

Depuis 2005, le nombre d'**associations sportives sans salariés augmente**, alors que le nombre d'**associations sportives employeuses** est plutôt **en baisse** malgré une remontée entre 2014 et 2017.



*Source : CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne, enquêtes Paysage associatif 2005, 2011 et 2017 et INSEE, enquête associations 2014.
Champ : France entière.*

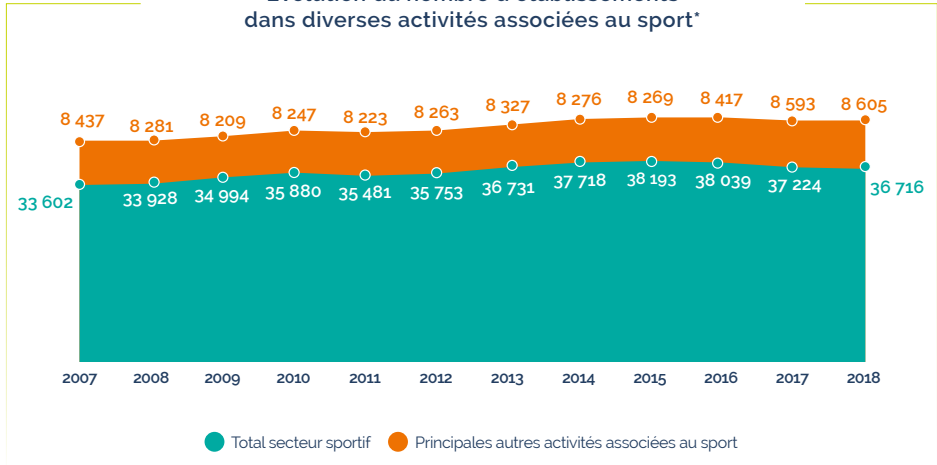
48 % des salariés des associations sportives employeuses sont des femmes. Cette **quasi-parité constitue une exception** au sein des associations employeuses de l'ensemble des domaines d'activité, où les salariés sont majoritairement des femmes (70 %).



*Source : INSEE-Enquête Emploi en Continu 2017.
Champ : France entière.*

Après une augmentation entre 2007 et 2016, **le nombre de structures privées liées au sport baisse** légèrement.

Évolution du nombre d'établissements dans diverses activités associées au sport*

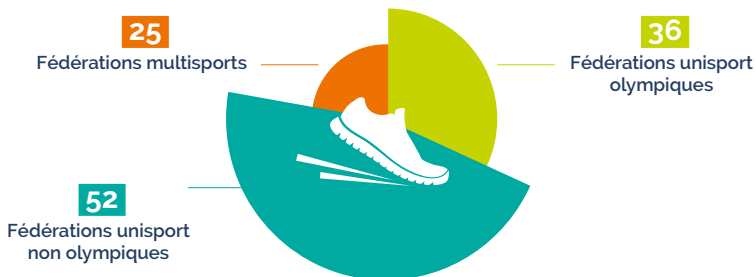


Source : Base de données SEQUOIA de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et des URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), juin 2019.

*Définitions : P 50.

L'ORGANISATION DU SPORT FÉDÉRAL ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

En 2019, **113 fédérations sportives** sont agréées par le ministère en charge des sports, dont :



Source : Ministère des sports - direction des sports

On dénombre aussi **162 000 clubs** et **10 000 établissements professionnels agréés**, dont :



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences et des clubs sportifs, 2018.

Note : L'UNSS est l'Union nationale du sport scolaire, l'USEP est l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, l'UFOLEP est l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique.



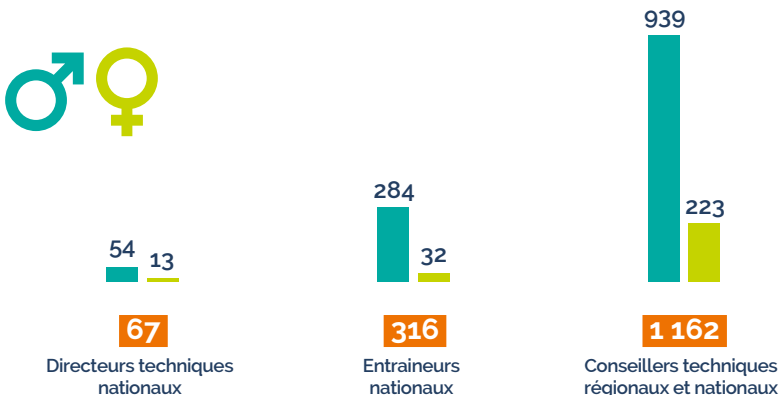
Sur les **113 présidents** de fédérations sportives recensés, **seulement 16 sont des présidentes**. (Situation au 28 février 2020).

Source : Ministère des sports – direction des sports

En 2019, on dénombrait **1 545 conseillers techniques sportifs***

Moins d'un conseiller technique sportif **sur cinq** est une femme.

Répartition des conseillers techniques sportifs selon leur catégorie



Source : Ministère des sports – direction des sports – CGOCTS.

*Définitions : P 50.

Le sport de haut niveau

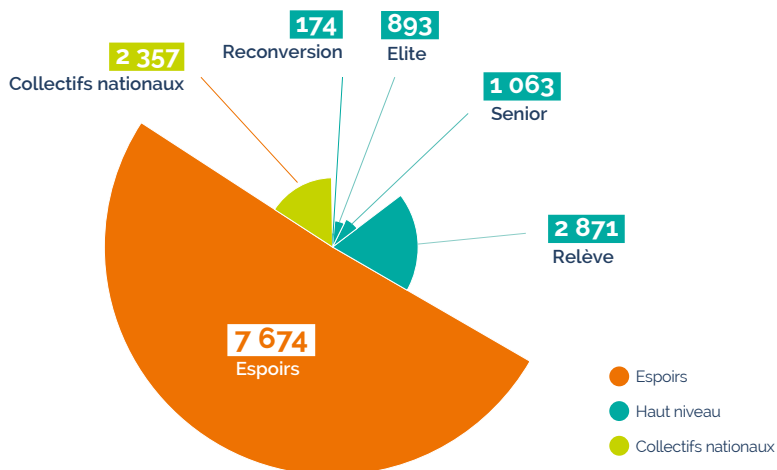
Le sport de haut niveau* représente l'excellence sportive. Il est régi par différents textes législatifs et réglementaires ainsi que par la charte du sport de haut niveau.

Il se différencie du **sport professionnel** qui désigne selon les disciplines sportives soit une branche du sport fédéral (par exemple, le basket-ball ou le football), soit les **sportifs vivant des revenus issus de leur pratique** sportive en dehors d'un cadre fédéral (par exemple, le golf ou le tennis).

Fin 2019, **15 032 sportifs en lien avec le sport de haut niveau** (incluant les sportifs espoirs et collectifs nationaux) **sont inscrits sur les listes du ministère chargé des sports.**

La moitié des sportifs en lien avec le sport de haut niveau, recensés en fin d'année 2019, **font partie de la catégorie Espoirs.**

Répartition des sportifs en lien avec le sport de haut niveau selon leur catégorie



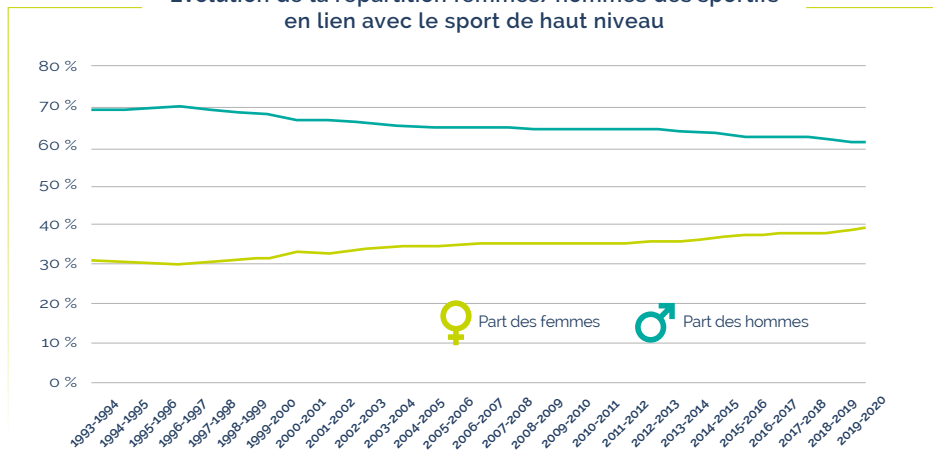
Source : Ministère des sports, Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), décembre 2019.
Définitions : P 50.

Ces sportifs dépendent de **59 fédérations** dont :



Depuis les années 90, **la répartition entre hommes et femmes tend vers plus de parité** pour les sportifs en lien avec le sport de haut niveau.

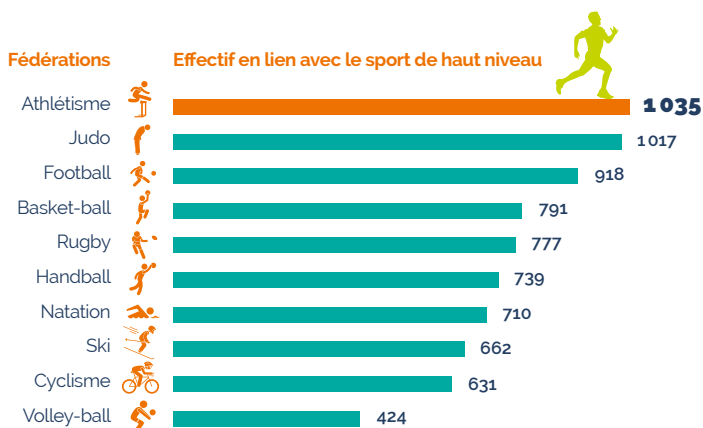
Évolution de la répartition femmes/hommes des sportifs en lien avec le sport de haut niveau



Source : Ministère des sports, Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), décembre 2019.

Fin 2019, **les fédérations françaises d'athlétisme et de judo** sont celles qui regroupent **le plus grand nombre de sportifs en lien avec le sport de haut niveau** : on en dénombre plus de 1000 pour chacune d'elles.

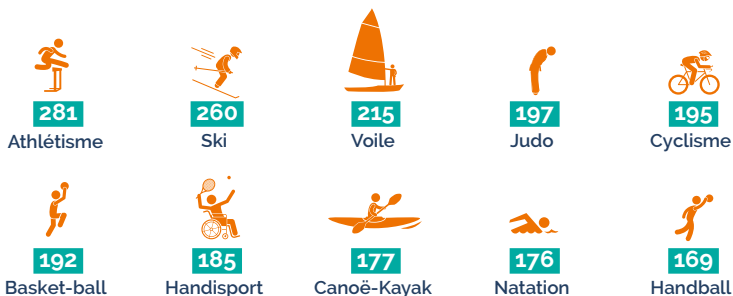
Les dix fédérations regroupant le plus grand nombre de sportifs en lien avec le sport de haut niveau en fin d'année 2019



Source : Ministère des sports, Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), décembre 2019.

Fin 2019, **la fédération française d'athlétisme, puis celle de ski** sont celles qui comptent **le plus grand nombre de sportifs de haut niveau**. La fédération française **handisport compte 185 sportifs de haut niveau** (soit la 7^e place du palmarès affiché ci-dessous).

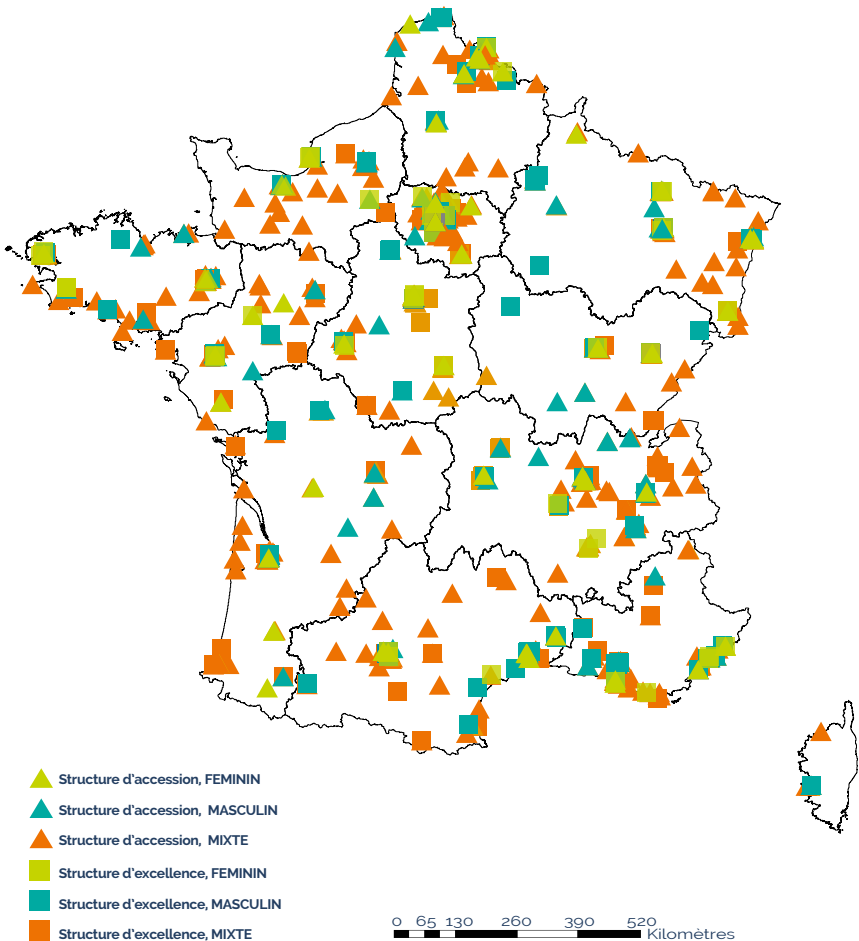
Les dix fédérations regroupant le plus grand nombre de sportifs de haut niveau en fin d'année 2019



Source : Ministère des sports, Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), décembre 2019.

On recense **1 073 structures d'entraînement des projets de performance fédéraux*** fin 2019, dont **756 structures d'accèsion** et **317 structures d'excellence**.

Répartition des structures d'entraînement des Projets de Performance Fédéraux en France Métropolitaine



Source : Ministère des sports.

Note : Les départements et régions d'outre-mer comptent également des structures d'entraînement des projets de performance fédéraux : 17 en Guadeloupe (une structure d'excellence et 16 structures d'accèsion), 5 structures d'accèsion en Guyane, 22 structures à la Réunion (trois structures d'excellence et 19 structures d'accèsion), 9 structures d'accèsion à la Martinique et une autre au sein des collectivités d'outre-mer Polynésie française (Papeete).

*Définitions : P 50.

LES DIPLÔMES DU CHAMP DU SPORT

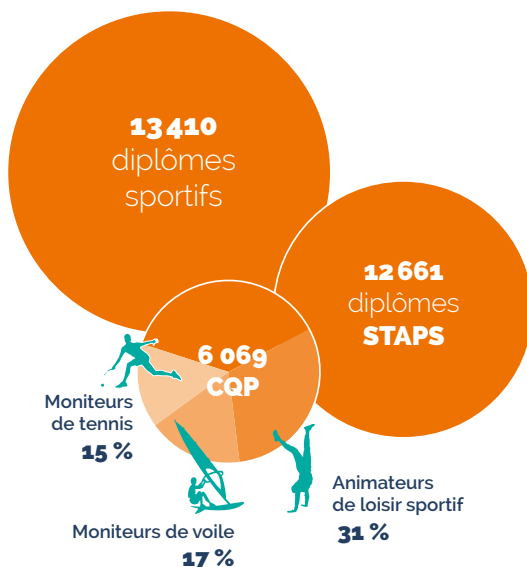
En 2018,

Le ministère en charge des sports a délivré **13 410 diplômes sportifs** ainsi que 4 986 diplômes dans le champ de l'animation.

12 661 diplômes STAPS* ont été délivrés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, dont **11 291 de niveau licence et plus**.



6 069 certificats de qualification professionnelle (CQP) ont été délivrés par la Commission paritaire nationale emploi formation dans la branche sport, principalement à des :



Les diplômes du ministère en charge des sports

Le ministère chargé des sports dispose d'une offre de **340 diplômes sportifs différents**, dont **195 ont été attribués en 2018**.

Les diplômes professionnels se répartissent en neuf types, principalement le BPJEPS, le DEJEPS, le DEMM et le DESJEPS*.

* Définitions : P 50.

Parmi les diplômes sportifs délivrés par le ministère chargé des sports en 2018, **les trois quarts sont de niveau 4** (niveau du baccalauréat), principalement des BPJEPS.

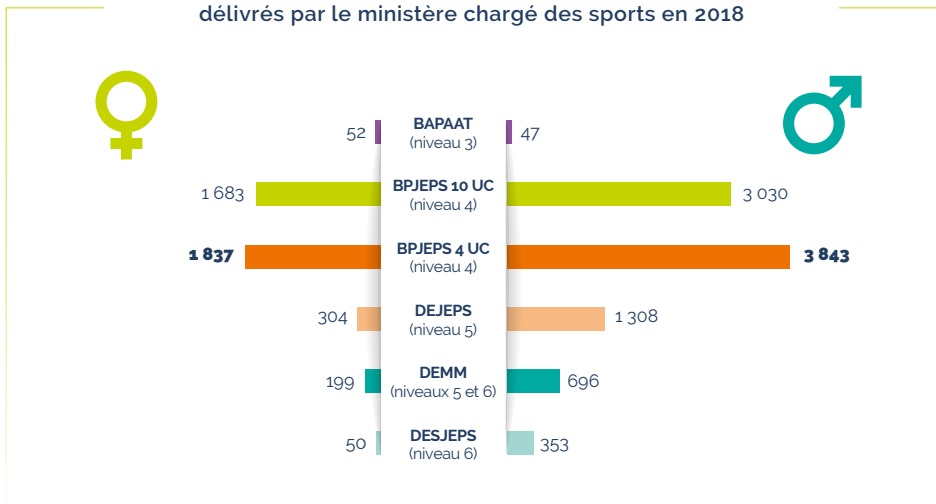


En 2018, **sept diplômes sportifs sur dix** délivrés par le ministère chargé des sports sont attribués **à des hommes**.



En particulier, concernant le BPJEPS, **seulement 34 % des diplômes sportifs ont été délivrés à des femmes**.

Répartition des principaux diplômes sportifs délivrés par le ministère chargé des sports en 2018



Source : Ministère des sports, direction des sports, bureau de la coordination des certifications et du service public de formation, bases de données «FOROMES et diplômés JS».

Plus du tiers des BPJEPS sport (36.5 %) délivrés en 2018 font **référence aux activités d'expression, de la forme et de la force.**



Répartition des diplômés BPJEPS Sport 2018 selon la catégorie d'activités sportives

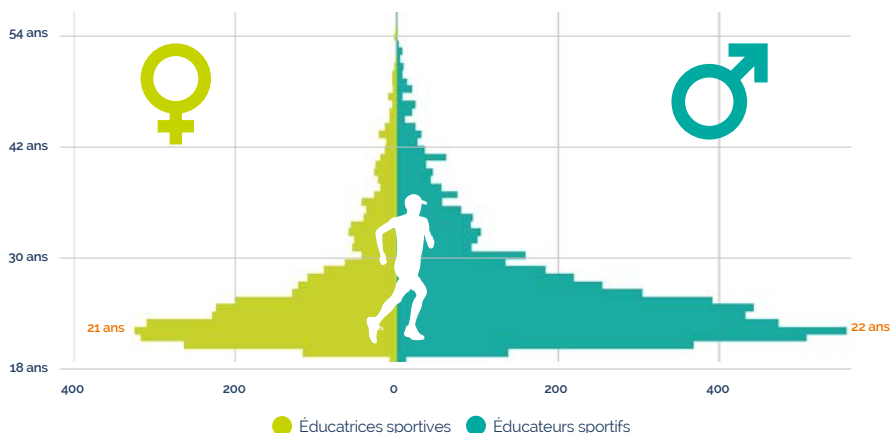


Source : Ministère des sports, direction des sports, bureau de la coordination des certifications et du service public de formation, bases de données «FOROMES et diplômés JS».

Note : Les différentes catégories d'activités proposées sont celles retenues dans «L'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés» réalisé par le ministère des sports.

En 2017-2018, **les diplômés d'un BPJEPS sport** sont âgés de **28 ans en moyenne**, mais une grande partie d'entre eux ont 21 ou 22 ans.

Pyramide des âges à la délivrance d'un BPJEPS sport



Source : Enquête IDJEPS 2019, collecte réalisée par les DROEF, traitement INJEP-MEDES.

Champ : Ensemble des diplômés d'un BPJEPS entre mai 2017 et avril 2018.



En 2017-2018, **68 %** des diplômés d'un **BPJEPS sport** ont **bénéficié d'une aide** pour financer leur formation.

77 % des diplômés d'un BPJEPS sport entre mai 2017 et avril 2018 **étaient en emploi** au moment de l'enquête réalisée en 2019. Parmi ceux qui n'étaient pas en emploi au moment de l'enquête, quatre sur cinq l'avaient tout de même été depuis l'obtention de leur diplôme.

Diplômés



73 % des diplômés d'un BPJEPS sport en emploi avaient un **emploi principal directement en lien avec leur diplôme**. Ils étaient neuf sur dix pour les BPJEPS sport si l'on considère aussi les activités secondaires rémunérées.



Deux diplômés sur trois d'un BPJEPS sport avaient un emploi principal correspondant à un **poste d'éducateur ou d'entraîneur sportif**.



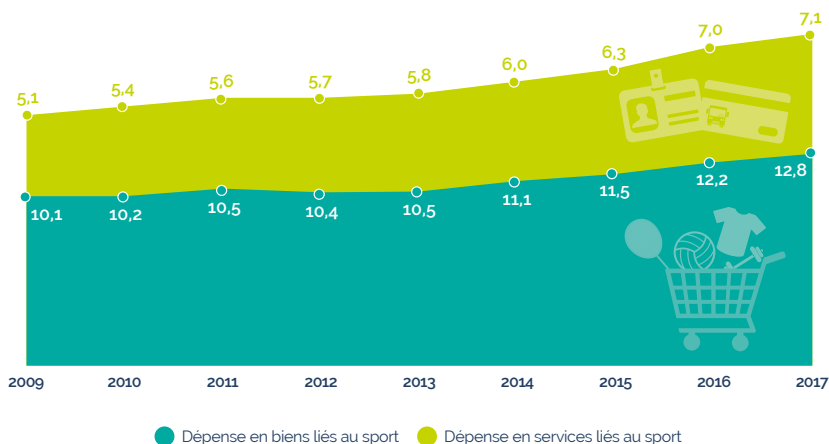
ÉCONOMIE DU SPORT ET EMPLOI

LA DÉPENSE SPORTIVE ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La dépense sportive se répartit entre celle des ménages (biens et services liés au sport), celle des administrations publiques (État et collectivités territoriales) et celle des entreprises*.

La dépense sportive des ménages représente **0,9 %** du produit intérieur brut et augmente depuis 2009 (+ 3,5 % en moyenne annuelle).

Dépense sportive des ménages par produits à prix courants
(en milliards d'euros)



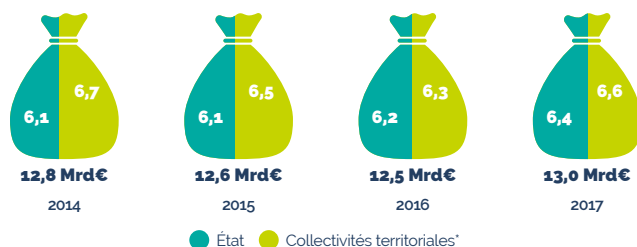
Source : Poids économique du sport — Édition 2019, INJEP-MEDES.

* Sources : P 48.

Depuis 2014, **la dépense sportive publique** est relativement stable et représente environ **0,6 % du produit intérieur brut**. Elle représentait **13 milliards d'euros** en 2017.

La dépense sportive de l'État est principalement constituée de celle des **ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur** tandis que **la dépense sportive des collectivités territoriales** est liée principalement à celle du **secteur communal**.

Dépense sportive publique :
Contributions de l'État et des collectivités territoriales
à prix courants (en milliards d'euros)



*Hors flux internes du sous-secteur des administrations publiques locales (intérêts, transferts courants et en capital).



Les droits de retransmission des événements sportifs représentaient près de **1,6 milliard d'euros** en 2017.

Note : La dépense sportive des entreprises est difficilement mesurable, et de ce fait seuls les droits de retransmission des événements sportifs sont présentés.

Les importations en biens sportifs progressant plus rapidement que les exportations, **le solde commercial des échanges en biens sportifs se dégrade**. Il est passé de **- 0,6 milliard d'euros** en 2013 à **- 1,2 milliard d'euros** en 2017.

Le commerce extérieur des biens sportifs à prix courants
(en millions d'euros)



Source : Poids économique du sport — Édition 2019, INJEP-MEDES.

L'EMPLOI SPORTIF, LE BÉNÉVOLAT ET LE VOLONTARIAT

En 2017, dans le **secteur «sport*» on estimait à :**

- 126 000** le nombre de postes salariés du secteur **privé**,
- 102 000** le nombre d'emplois salariés du secteur **public**,
- 58 000** le nombre de travailleurs **non-salariés** (indépendants)

Dans les **«principales autres activités associées au sport*»**, on comptait **83 000 postes salariés du secteur privé** et **8 000 travailleurs non-salariés** (surtout au sein du commerce d'articles de sport).

Sources : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des sports, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et INSEE, bases non-salariés.

Note : Dans ce décompte, il est possible qu'un travailleur non-salarié exerce aussi une activité salariée.

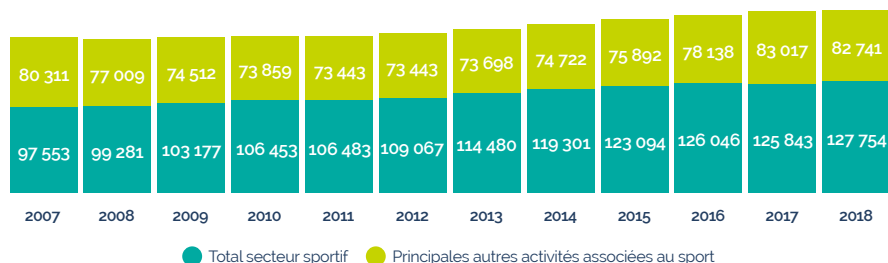
**Définitions : P 50.*

Le secteur privé

Alors que le nombre de **postes salariés du secteur privé** est **en constante augmentation** depuis 2007 **au sein du secteur «sport»**, celui des «principales autres activités associées au sport» est resté à peu près constant sur la période.

Le secteur «sport» comprend surtout des salariés de clubs de sport, mais **la plus forte évolution revient aux activités des centres de culture physique** (croissance annuelle moyenne de 16 % depuis 2007 pour atteindre 8900 postes en 2018).

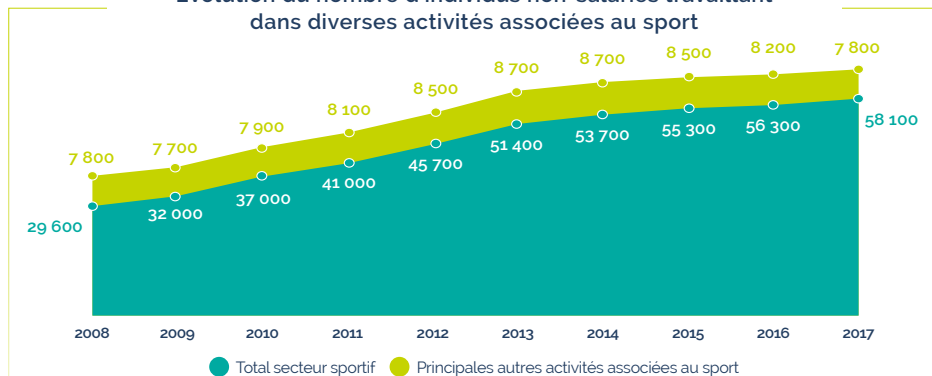
Évolution du nombre de postes salariés (effectifs au 31 décembre)
du secteur privé dans diverses activités associées au sport



Source : Base de données SEQUOIA de l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et des URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales); juin 2019.

Alors que **le nombre d'individus non-salariés travaillant au sein du secteur « sport » a quasiment doublé** entre 2008 et 2017, celui au sein des « principales autres activités associées au sport » est resté à peu près constant.

Évolution du nombre d'individus non-salariés travaillant dans diverses activités associées au sport



Source : INSEE, bases non-salariés.

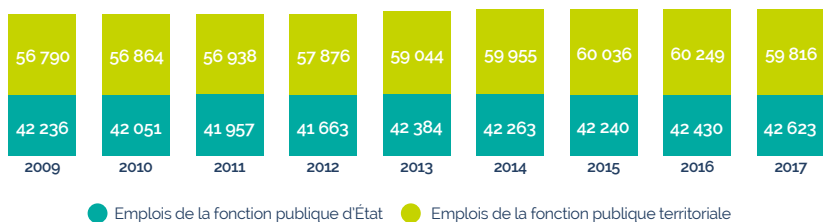
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre de l'année.

Note : Seuls les micro-entrepreneurs économiquement actifs sont comptabilisés, c'est-à-dire ceux qui ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, qui ont déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Le secteur public

Le nombre d'**emplois sportifs salariés** au sein de la **fonction publique d'État** (presque exclusivement des enseignants d'éducation physique et sportive) est resté **stable depuis 2009**, tandis que celui au sein de **la fonction publique territoriale a légèrement augmenté**.

Évolution du nombre d'emplois sportifs salariés du secteur public



Sources : Ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des Sports, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et INSEE.



Le secteur associatif

Entre 2013 et 2017, **le nombre de salariés** (emploi principal) **au sein des associations sportives est passé de 80 000 à 87 000**. Ces derniers représentent **5 % de l'effectif salarié de l'ensemble du domaine associatif**.

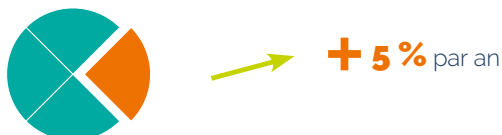


Source : INSEE-Enquête Emploi en Continu de 2013 à 2017.
Champ : France entière.

En comparaison à l'ensemble des associations employeuses, le secteur du sport se caractérise par **davantage d'intérimaires, apprentis ou saisonniers** (un quart contre 18 %) et **moins de CDD** (un tiers contre 42 %).



En 2017, **le travail bénévole du secteur sportif associatif représentait en volume (EQTP) un quart du travail bénévole de l'ensemble du secteur associatif**. Sur la période 2011-2017, ce travail bénévole dans le secteur associatif sportif a augmenté annuellement de 5 %, comme pour l'ensemble du secteur associatif.



Source : CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne, enquête Paysage associatif 2011 et 2017.
Champ : France entière.

En 2018, **12 231 individus** ont effectué leur mission de **service civique** dans le domaine du sport, soit **14,6 %** de l'ensemble des entrées en mission de l'année.



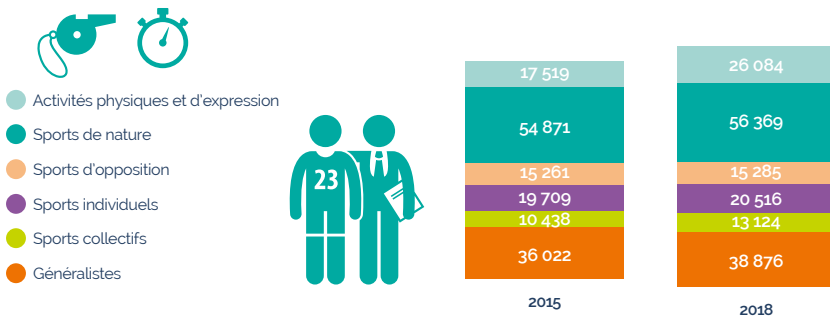
Source : ASP-ASC, traitements INJEP-MEDES.

Les éducateurs sportifs

Le nombre total d'**éducateurs sportifs déclarés*** est passé de **133 000 à 149 000** entre 2015 et 2018, soit une augmentation de **12 %** sur la période.

Les effectifs des familles d'activité « **Sports de nature** » et « **Généralistes** » sont les plus élevés, mais la plus forte progression correspond aux effectifs relatifs aux « **Activités physiques et d'expression** » (+49 % entre 2015 et 2018).

Répartition des effectifs d'éducateurs sportifs déclarés selon la famille d'activité



Source : Fichier de déclaration des éducateurs sportifs EAPS, 2018 ; traitement : Pôle Ressources National Sports de Nature.
 Note : Ne sont comptabilisés que les éducateurs sportifs détenant une carte professionnelle en cours de validité. Un éducateur peut apparaître dans différentes familles d'activité du fait de la possession de plusieurs qualifications sportives. Le nombre total d'éducateurs sportifs déclarés est toutefois calculé sans double-compte.

*Définitions : P 50.

SOURCES ET DÉFINITIONS

PRINCIPALES SOURCES

Baromètre national des pratiques sportives

En lien avec le ministère chargé des sports, l'INJEP a mis en place en 2018 la première édition du Baromètre national des pratiques sportives. Cette enquête, qui sera reconduite tous les deux ans, a pour principal objectif de suivre l'évolution des pratiques sportives en France, regroupées au sein de 15 « univers sportifs ». La première édition a été réalisée entre le 19 juin et le 5 juillet 2018 auprès d'un échantillon de 4 061 personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). L'échantillon a été sélectionné selon la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et taille d'agglomération). Le recueil des données a été réalisé en ligne en France métropolitaine et par téléphone dans les DROM.

Pour le questionnaire du baromètre, le choix a été fait de citer quinze grands univers sportifs et de demander pour chacun de ces univers si au moins une activité avait été pratiquée au cours des douze derniers mois

Bases de données FOROMES et DIPLÔMÉS JS (jeunesse et sports)

L'application FORÔMES de gestion des parcours de formation aux diplômes de l'animation et du sport permet de saisir, de gérer et de consulter les formations, les candidats et les diplômés délivrés par le ministère chargé des sports. Des indicateurs statistiques sont calculés directement à partir des données renseignées par les services préfectoraux. La base de données des diplômés du ministère en charge des sports, dite « DIPLÔMÉS JS », JS étant l'acronyme de « jeunesse et sports », lui est directement reliée.

Enquête insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

Dans le cadre de leur mission d'observation, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) conduisent tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS dans le champ du sport ou de l'animation. Cette enquête est coordonnée par le ministère chargé des sports et l'INJEP, qui en assure le traitement statistique au niveau national.

Fichier de déclaration des éducateurs des activités physiques et sportives (EAPS)

Les qualifications et prérogatives d'exercice des éducateurs sportifs déclarés sont accessibles sur le portail public en ligne*. Il est ainsi possible de rechercher un éducateur sur le portail afin d'accéder à ses qualifications et prérogatives d'exercice, ou de vérifier si sa carte professionnelle est en cours de validité. Cet outil permet aux employeurs de s'assurer de la régularité de la situation d'un éducateur au regard de ses obligations (aucune information concernant le casier judiciaire de l'éducateur n'étant toutefois disponible sur le portail public).

* <http://eapspublic.sports.gouv.fr>

Poids économique du sport

Le « Poids économique du sport » vise une description la plus pertinente et la plus fiable possible des flux économiques liés à la pratique d'une activité sportive. Des changements de méthodologie sont opérés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de l'économie du sport, mais aussi des sources statistiques (enquêtes ou données administratives notamment) qui permettent de décrire ce champ. Les séries de données sont alors révisées dans leur intégralité. Depuis la dernière révision méthodologique par exemple, l'estimation des dépenses des administrations publiques locales s'appuie sur les données de la Direction générale des Finances publiques.

Plus d'informations sur Le poids économique du sport – Édition 2019 :

www.injep.fr/donnee/poids-economique-du-sport-edition-2019/

Portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS)

Déployé à l'initiative du réseau des établissements du sport de haut niveau, le portail de suivi quotidien des sportifs de haut niveau a pour but d'accompagner le sportif de haut niveau tout au long de sa carrière, permettant son suivi d'un établissement à l'autre, notamment au sein des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ou encore de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP). Il comporte toutes les informations du sportif sur trois axes : la vie sportive, la vie scolaire, la vie quotidienne.

Recensement des équipements sportifs

Le Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) est mis en œuvre par le ministère chargé des sports en partenariat avec les services de l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les propriétaires d'équipements sportifs. Les lieux considérés sont les équipements sportifs ou les sites de sport de nature avec comme critère essentiel que toute personne puisse y accéder à titre individuel ou via une structure publique ou privée dans le but d'y pratiquer une activité physique ou sportive.

Recensement des licences et des clubs sportifs

L'INJEP réalise chaque année une enquête exhaustive auprès des fédérations agréées par le ministère en charge des sports. Celles-ci fournissent des fichiers anonymisés sur les licences et autres titres de participation qu'elles délivrent et sur les clubs et établissements professionnels qui lui sont affiliés. Ces fichiers sont retraités par l'INJEP pour la production de tableaux statistiques. Les fichiers « licences » fournissent des données détaillées sur les licences (sexe, âge et localisation notamment) et couvrent l'ensemble des individus, quel que soit leur âge.

L'édition 2018 du recensement correspond, selon l'organisation des fédérations, aux licences délivrées au cours de l'année 2018 ou au cours de la saison 2017-2018. Pour certaines fédérations, les données peuvent présenter des lacunes ce qui conduit alors à effectuer des estimations (par exemple, le fichier concernant l'âge des licenciés de l'UGSEL contient des valeurs manquantes en 2018).

DÉFINITIONS

Conseillers techniques sportifs (CTS)

Depuis les années soixante, le mouvement sportif bénéficie d'un appui technique spécifique à travers l'intervention de fonctionnaires ou d'agents publics rémunérés par l'État, répartis dans une majorité des fédérations (dont l'ensemble des fédérations olympiques et paralympiques, les fédérations non olympiques reconnues de haut niveau et un nombre plus restreint de fédérations multisports). Ces agents, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS), sont chargés de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement de l'élite, sélection des équipes nationales), à la formation des cadres. Ils contribuent directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et sont garants de la cohérence entre les projets sportifs des fédérations et les orientations prioritaires du ministère chargé des sports. Ils s'assurent de la bonne utilisation des crédits publics. Ils assurent auprès des fédérations sportives les missions de directeur technique national (DTN), de directeur technique national adjoint (DTNA), d'entraîneur national (EN), de conseiller technique national (CTN) ou régional (CTR).

Diplômes du champ du sport

Précisions concernant les acronymes des principales catégories de diplômes délivrés :

BAPAAT : brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (niveau 3, c'est-à-dire de niveau CAP ou BEP).

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 4, c'est-à-dire de niveau du baccalauréat).

CQP : certificats de qualification professionnelle.

DEJEPS : diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 5, c'est-à-dire de niveau DEUG, BTS, DUT ou encore DEUST).

DESJEPS : diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 6, c'est-à-dire de niveau licence)

DEMM : diplôme d'État des métiers de la montagne (niveaux 5 ou 6, c'est-à-dire de niveaux DEUG, BTS, DUT, DEUST ou encore licence ou licence professionnelle).

UC : unité complémentaire. Le BPJEPS à 4 UC correspond au BPJEPS rénové destiné à remplacer à terme le BPJEPS à 10 UC.

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Le BPJEPS a été créé en France en 2001. Il atteste de la possession des compétences requises pour exercer le métier d'animateur, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme, de niveau du baccalauréat est accessible dès l'âge de 18 ans. La formation à ce diplôme dure de 12 à 18 mois au sein d'un organisme agréé. 850 organismes de formation habilités par le ministère chargé des sports ont ainsi été comptabilisés en 2017.

Éducateurs sportifs déclarés

En France, les éducateurs sportifs exerçant une activité rémunérée en dehors du service public doivent disposer du diplôme correspondant à la discipline enseignée, doivent respecter des conditions d'honorabilité et ont pour obligation de se déclarer au sein des services préfectoraux. Cette déclaration est attestée par la possession d'une carte professionnelle qui doit être renouvelée tous les cinq ans. Dans ce document, ne sont comptabilisés que les éducateurs possédant une carte professionnelle en cours de validité. Parmi ceux-ci, un certain nombre peut s'être déclaré auprès des services préfectoraux sans pour autant être en activité.

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et les professeurs d'éducation physique et sportive exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou des collectivités territoriales n'ont

pas d'obligation de détenir une carte professionnelle en cours de validité dans le cadre de leur mission de service public. Ils n'apparaissent donc pas dans les données présentées dans ce document, sauf s'ils exercent une activité professionnelle d'éducateur sportif à titre privé en plus de leur mission de service public.

Textes de référence : Code du sport : articles L. 212-1 à L. 212-14, R. 212-1 à R. 212-6 et R. 212-85 à R. 212-87, annexe II-1 de l'article A. 212-1

Équipements et installations sportives

Au sens du Recensement des équipements sportifs (voir « Principales sources », p 46), une installation sportive correspond à un lieu (une adresse) pouvant regrouper un ou plusieurs équipements (terrains de tennis, murs d'escalade, piscines, etc.). Plus de 180 types d'équipements différents sont recensés et regroupés en une typologie des équipements sportifs et sites de sport de nature.

Fédérations sportives

Les fédérations sportives, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.

Il convient de distinguer les fédérations agréées par l'État et les fédérations qui sont délégataires d'une mission de service public :

- Pour être agréées, et ainsi participer à l'exécution d'une mission de service public, les fédérations doivent adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires, un règlement disciplinaire conforme à un règlement type et un règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques, qu'il s'agisse de moyens financiers ou humains.
- Les fédérations délégataires, qui doivent nécessairement être agréées, sont en charge de l'exécution d'une mission de service public confiée par l'État. À ce titre, elles ont un monopole notamment pour organiser les compétitions à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux départementaux et procéder aux sélections correspondantes.

Le ministre chargé des sports accorde la délégation à une seule fédération pour une discipline donnée. Les fédérations délégataires peuvent créer une ligue professionnelle pour gérer le sport professionnel.

Pour exercer leurs missions sur l'ensemble du territoire, les fédérations sportives peuvent confier à des comités régionaux ou ligues régionales, et à des comités départementaux, une partie de leurs attributions.

Les fédérations sont classées selon trois catégories : **fédérations unisport olympiques**, fédérations **unisport non olympiques** et fédérations **multisports** parmi lesquelles on trouve notamment les fédérations multisports scolaires.

Licences/Licenciés

Une licence sportive, ou simplement licence, est un acte unilatéral d'une fédération sportive permettant à un individu la pratique du sport dont elle a la charge. Elle lui permet sa participation aux compétitions sportives qu'elle organise et, le cas échéant, selon les statuts de la fédération en question, son concours au fonctionnement de cette institution elle-même. Un licencié est une personne détenant une licence sportive.

Les autres formes d'adhésion qui peuvent exister au sein des fédérations sportives (participation à un événement ponctuel par exemple) sont considérées comme des « autres titres de participation » (ATP).

Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non pas un nombre de licenciés. En effet, cette source ne permet pas d'identifier les individus détenant plusieurs licences auprès de différentes fédérations sportives.

Secteur économique du sport

Le secteur « sport » et les « principales autres activités associées au sport » sont définis à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) révisée en 2008 qui est la nomenclature statistique nationale d'activités en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Le secteur « sport » regroupe les classes suivantes : la gestion d'installations sportives (NAF 93.11Z), les activités de clubs de sport (NAF 93.12Z), les activités des centres de culture physique (NAF 93.13Z), les autres activités liées au sport (NAF 93.19Z) ainsi que l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 85.51Z).

Les « principales autres activités associées au sport », quant à elles, regroupent la construction de bateaux de plaisance (NAF 30.12Z), la fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides (NAF 30.92Z), la fabrication d'articles de sport (NAF 32.30Z), le commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (NAF 47.64Z), les téléphériques et remontées mécaniques (NAF 49.39C) ainsi que la location et la location-bail d'articles de loisirs et de sport (NAF 77.21Z).

Sport de haut niveau

Le cadre réglementaire régissant le sport de haut niveau distingue trois listes de sportifs : la liste des sportifs de haut niveau (catégories Élite, Reconversion, Sénior ou Relève), la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) et la liste des sportifs espoirs (SE).

Les catégories Élite, Sénior et Relève regroupent par classes d'âge des sportifs ayant réalisé des performances notables lors de compétitions internationales. La catégorie Reconversion regroupe des sportifs ayant figuré pendant au moins quatre ans dans l'une des catégories mentionnées, dont trois ans dans la catégorie Sénior mais ne remplissant plus les mêmes conditions de performance et qui ont un projet d'insertion professionnelle. Les sportifs des collectifs nationaux (SCN) regroupent des sportifs ne remplissant pas les conditions de performance du haut niveau, mais dont l'intégration au collectif national s'avère nécessaire (partenaires d'entraînement, etc.). Enfin, les sportifs espoirs (SE) regroupent des sportifs qui ont des compétences sportives attestées par le directeur technique national (DTN) dans une discipline de haut niveau, mais qui ne remplissent pas encore les conditions nécessaires pour intégrer la liste des sportifs de haut niveau (SHN).

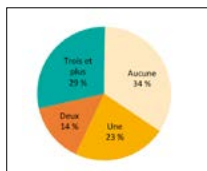
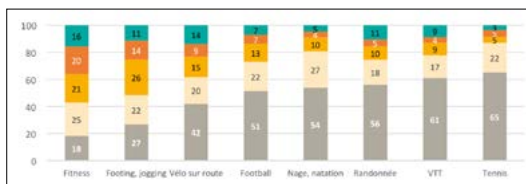
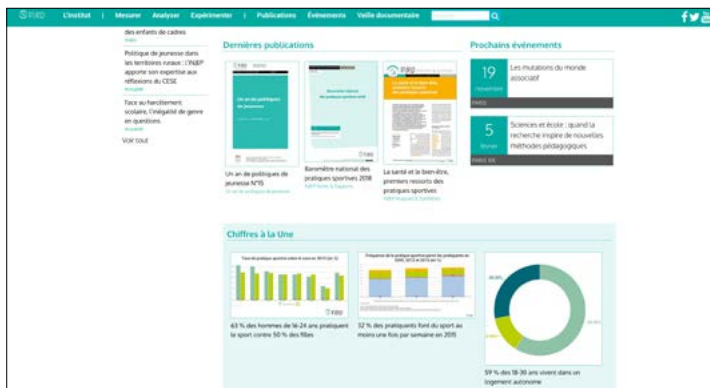
Les compétitions de référence sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisent à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit des Jeux Olympiques et Paralympiques, des championnats du monde ainsi que des championnats d'Europe.

Le Projet de performance fédéral (PPF) décline les exigences attendues des fédérations pour permettre l'accès des sportifs de haut niveau aux finales et aux podiums des compétitions de référence sur l'olympiade en cours. Validé par les instances fédérales nationales, il comprend deux programmes distincts : un programme d'excellence (pour les sportifs de haut niveau et du collectif France) et un programme d'accession au haut niveau (qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs Espoirs ainsi qu'aux sportifs régionaux). Il s'appuie sur une analyse de la fédération sur l'olympiade précédente, annonce les objectifs sportifs pour les compétitions de référence de la période suivante et précise les stratégies suivies et les moyens qui seront employés.

Textes de référence sur www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/Cadre-legal-et-reglementaire.

Retrouvez le tableau de bord statistique sur le sport

www.injep.fr



Autres LIENS UTILES

sports.gouv.fr est le site Internet du ministère des sports.

equipements.sports.gouv.fr est le site Internet du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique.

sportsdenature.gouv.fr est le site Internet du Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN).

CONTRIBUTIONS

Ce recueil a été réalisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, en lien avec le ministère des sports.

Directeur de publication : Thibaut de Saint Pol, Directeur de l'INJEP.

Rédaction et coordination : Renaud Foirien et Cédric Zimmer, chargés d'études et d'enquêtes statistiques à l'INJEP.

Comité de lecture : Katy Bousquet, Geoffrey Lefebvre, Roch Sonnet et Joaquim Timotéo.

Conception graphique/maquette : Karine Perrin, Kaléor.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des partenaires qui ont mis leurs données à disposition, en particulier les services centraux et déconcentrés du ministère des sports dont le pôle Ressources National Sports de Nature et l'INSEP.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, l'éducation populaire, le sport et la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes,...), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur le sport et sur la vie associative. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels.

SA MISSION : Contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.

SON AMBITION : Partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.



DES PUBLICATIONS

Revue de recherche, bulletin de synthèse, résultats d'études ou d'évaluations... à retrouver sur le site

www.injep.fr



DES ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS

L'INJEP partage son expertise avec le plus grand nombre, en l'inscrivant dans l'espace public. Pour ce faire, l'institut organise régulièrement des conférences-débats, séminaires et rencontres rassemblant des acteurs d'horizons variés.



UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Un centre de ressource spécialisé unique en France sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport.